

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
(I . N . S . E . P . S)

St-o St-o St-o
DEPARTEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

St-o St-o St-o
MEMOIRE DE MAÎTRISE ES-SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
(S . T . A . P . S)

THEME:

CONSEQUENCES DES NOUVELLES REGLES
SUR LES COMPORTEMENTS TECHNIQUES ET
TACTIQUES DES JOUEURS DE VOLLEY-BALL
AU SENEGAL : CAS DES CLUBS DE DAKAR.

Présenté et soutenu par :
Prosper BOISSY

Sous la direction de :
Monsieur Amadou Anna SEYE
Professeur à l'INSEPS

Année Universitaire : 2003 - 2004

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT

(I.N.S.E.P.S)

DEPARTEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

MEMOIRE DE MAÎTRISE ES-SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

(S.T.A.P.S)

THEME:

CONSEQUENCES DES NOUVELLES REGLES
SUR LES COMPORTEMENTS TECHNIQUES ET
TACTIQUES DES JOUEURS DE VOLLEY-BALL
AU SENEGAL : CAS DES CLUBS DE DAKAR.

Présenté et soutenu par :
Prosper BOISSY

Sous la direction de :
Monsieur Amadou Anna SEYE
Professeur à l'INSEPS

Année Universitaire : 2003 - 2004

*« Mon âme exalte le seigneur
exulte mon esprit en Dieu
mon Sauveur . . »*

Luc 1, 46 - 47

IN MEMORIAM

A ma grand mère, feu **Maria BARAYE**

A ma cousine, feu **Pauline KENY**

A mon oncle feu, **clément BOISSY**

A mes grand parents maternels, **Henry MALACK** et **REGINA BOISSY** que je n'ai pas eu la chance de connaître.

A Feu Cardinal **Yacinthe THIANDOUM**

Que le seigneur, Dieu de miséricorde, vous accueille dans son royaume auprès de lui.

AMEN

DEDICACES

- A ma mère Hélène MALOU et à ma tante (mère adoptive) Charlotte MALACK qui ont toujours faits sien ce proverbe wolof ; « **Liguey yu ndey añu dom** ». Voilà maman Hélène, et tata Charlotte, le fruit de vos multiples sacrifices.
- A mon père bien aimé Eugène qui s'est longtemps et toujours donné pour notre éducation et réussite dans la vie.
- A mes frères et sœurs : Firmin Gerard, Patricia Chantal, Sylvain, Eulalie, Serge Alexandre, Emilie, et à albain.
- A mes grands parents, Alouise Boissy, Victor Nzalé, Madeleine Médou, Jean Samy, Thiathia ngougou.
- A mon professeur accompagnateur et directeur de mémoire Monsieur Amadou Anna Seye.
- Aux enseignants de l'INSEPS.
- Aux PATS de l'INSEPS.
- Au frère Paul du collège saint Gabriel de Thiès.
- Aux abbés André Gueye et Henry Youm.
- A tata Thérèse Boissy et à sa famille.
- A tonton Norbert Malack et à sa famille.
- A mes frères et amis Pierre Michel Tene, Seyfour SALL, Jacob coly, Joe SIDIBE, Christian Medou, André, Abou, Boris,

Laurent, Ousmane, Joe, Phillipe, Abdoulaye, Laïti, Edou, Mbaye, Sidi.

- A mes sœurs et amies : Néné Sall, angéle senghor, odile, Celine Rama, Aminta, Pia, Clara, Mami Diba, Khawa Sy, Fatou.
- A mes oncles et tantes : Olivier Malack, Eric Malack, Olga Samy, Catherine Malack, Marie Balacoune, Albert Boissy, Louise Faye, Ngone Faye, Agnes Tine, Andre Malack, Mathias, Arminda, Jean, Ange, Maguette.
- A mes cousins et cousines : Guy Nelson, Alphonsine, Aimé, Romain, Mathurin, Gisèle, Christiane, Josiane, Reine Marie, Rose, Léonard, Ange, Faustin.
- A mes copains du D.A.L.S.C.O.P.
- A mes voisins de chambre : Fabrice, Jean Sébastien, Jean Pierre.
- A mes voisins de couloir : Assane, Sidibe, Cheikh, Sifo, Samba , Malick, Papis, Bakari, Dieng, Jules, Monché, Bathe.
- A mes promotionnaires de classes : Youssouf, Christian, Boubacar, Paul, Henry, Dédé, Mademba, Pape, Tine, Seck , Birame, Boussirou, Coumba, Khady, Evelyne, Maïmouna, Welfried, Karamoko.
- A tous ceux qui ont participé à ma formation durant mon cursus scolaire de Thiès.
- A mon directeur et grand frère de l'entreprise leharien's Charles.

- A mes amis de l'entreprise leharien's : Denny, Edmée, Eugène, Yvonne, Francis, Urbain, Abibatou, Etienne, Christiane, Jacques.
- A tous les étudiants des différentes promotions de l'INSEPS.
- A la Paroisse Universitaire Saint –Dominique.
- A tous mes frères et sœurs de la communauté catholique de l'ESP de Dakar.
- A Sébikotane ma terre natale.
- A ma tante Néné Malack qui depuis le début à tout endurer pour que j'en arrive ici, femme de grand cœur qui a subi les vagues des influences étrangères mais que le modernisme n'a pas surprise.

Puisse dieu lui donné encore longue vie.

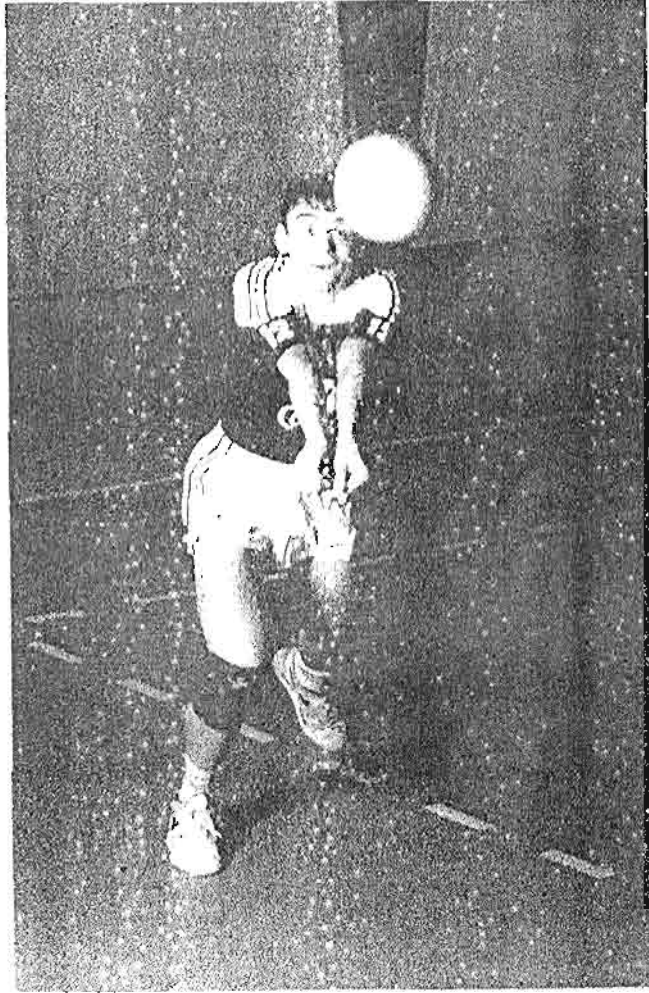
- A ma chère et petite amie : Gnagna

REMERCIEMENTS

Je remercie Dieu le Tout puissant : gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes qui l'aiment.

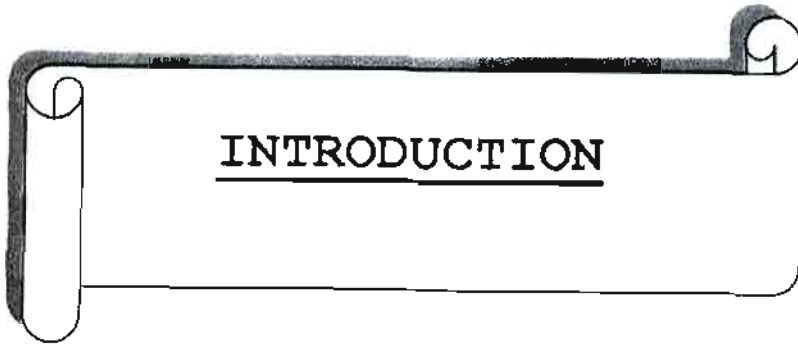
Je voudrais ensuite remercier très sincèrement tous ceux qui d'une manière ou d'une autre m'ont aidé en me consacrant de leur temps, je n'en citerai que quelques :

- Mr amadou Anna SEYE, qui a dirigé les travaux de ce document et dont j'ai pu apprécier les conseils et l'amicale disponibilité. Ce travail a pu exister grâce à lui.
- Au Directeur et à tout le corps enseignant de l'INSEPS.
- Au Président de la Fédération Sénégalaise de Volley-Ball (FSVB).
- Au Directeur Technique National (DTN).
- Aux entraîneurs, dirigeants, arbitres et joueurs des différents clubs ciblés dans mon échantillon d'étude.
- A Anastasië THIAW et Grégoire DIATTA, nos dévoués bibliothécaires. Soyez assurés de toute mon estime et de toute ma gratitude.
- A madame Aby MBAYE, Seynabou SAKHO et à Mbaye Babacar pour la saisie de ce travail.
- A Naz et à Monsieur Olivier et Yacinthe de Y.M.C.A qui malgré leur emploi du temps très chargé m'ont aidé pour la confection de ce document.
- A Dé Ndione et bou Boukar et à ta Claire.
- A la famille sall de Dieuppeul I.
- A Félix et à Lolo.
- A mes aînés : Keba, Richard, Thony, Max.
- A tous ceux qui de près ou de loin ont joué un rôle aussi minime que ce soit à ma réussite.



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE.....	5
1.1. Quelques définitions.....	6
1.2. Historique du Volley-ball.....	7
1.2.1. L'invention du volley-ball.....	8
2.1.1 Volley-ball et jeux traditionnels.....	8
2.1.2. L'invention du volley-ball.....	9
2.1.3. La mintonnette.....	10
1.3. Expansion du volley-ball dans le monde.....	12
3.1. Le volley-ball en Afrique.....	12
3.2. Le volley-ball au Sénégal.....	14
1.4. Quelques grandes dates du volley-ball.....	17
1.5. Evolution historique des règles du volley-ball.....	22
5.1. Le premier règlement.....	22
5.2. Chronologie des principales modifications des règles de jeu.....	24
5.3. Autres modifications des règles.....	26
CHAPITRE II : METHODOLOGIE.....	28
II.1. Objectifs de la recherche.....	29
II.2. L'échantillonnage.....	29
II.3. Le pré questionnaire.....	30
II.4. Le questionnaire.....	30
II.5. La collecte des données.....	31
II.6. Les limites de notre étude.....	31
II.7. Le traitement des données.....	33
CHAPITRE III : PRESENTATION, INTERPRETATION ET.....	34
COMMENTAIRE DES RESULTATS	
CHAPITRE IV : PROPOSITIONS.....	63
CONCLUSION.....	70
BIBLIOGRAPHIE.....	74
ANNEXES	



INTRODUCTION

Né dans les sociétés pré-industrielles de l'Europe occidentale, le sport est défini selon le Petit-Larousse, édition 2000, comme étant : « l'ensemble des exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs, pouvant donner lieu à une compétition et pratiqués en observant certaines règles ; chacune des formes particulières de ces exercices ». Le sport, ainsi défini, apparaît comme étant l'un des phénomènes de la société contemporaine qui attire le plus de personnes au monde. Il est devenu de nos jours, sous l'effet de l'industrialisation, un véritable phénomène social et international, répondant à la quasi totalité des demandes sociales et suscitant un intérêt particulier dans tous les domaines de la vie .

Considéré à sa naissance comme un simple jeu récréatif de transition mais aussi comme un sport qui aurait le pouvoir de développer les qualités fondamentales de l'individu ; le volley-ball a pris un essor considérable durant ces dernières années par son évolution, non seulement sur le plan technique et tactique mais aussi sur le plan social. Ainsi, en tenant compte de sa popularité, on reconnaît de nos jours que le volley-ball est l'un des sports que l'on pratique le plus dans le monde car, il est à la portée de tous. Actuellement, il y a à peu près 280 millions de pratiquants dans le monde ; autrement dit qui s'adonnent au volley-ball une fois par semaine. Mais entre ce jeu de vacances auquel s'exercent les amateurs pendant quelques semaines par an et celui qui se pratique entre champions sur tous les stades du monde, une histoire s'est créée et a fait de ce sport une discipline olympique. L'intérêt, la large participation des masses, et le grand attrait qu'il présente pour le public sont de bonnes raisons pour continuer l'effort en vue de l'amélioration du jeu. L'évolution du volley-ball au cours de cette dernière décennie a été influencée par le règlement, la

technique et la tactique qui ont entraîné des changements profonds dans les méthodes utilisées pour amener les athlètes à se dépasser en compétition.

La fédération internationale de volley-ball modifie régulièrement ses règles (presque tous les quatre ans) et c'est tout à la différence des autres fédérations internationales dirigeantes des sports collectifs comme le football ou le hand-ball dont les règles varient peu. Les fréquentes modifications sont liées à l'évolution des conditions du jeu notamment le développement des qualités physiques des joueurs qui constituent une menace constante à l'esprit du jeu si cher au fondateur du volley-ball. D'après les législateurs, ces changements ont donc essentiellement pour effet une adaptation des règles à l'évolution du jeu, la préservation du spectacle. Ils visent une application correcte des règles modifiées. Ce n'est pas seulement un dur travail, mais une œuvre importante, essentielle pour le futur développement du volley-ball. Ce travail devrait pouvoir constituer une aide significative dans la mesure où depuis l'avènement de ces dernières modifications de certaines règles du volley-ball, très peu de séminaires ont été organisés au Sénégal pour harmoniser et discuter ces changements. Le moment semble donc propice à reconstituer l'histoire des pratiques de cette Activité Physique Sportive, à recenser les renouvellements techniques ou réglementaires et les faire apparaître comme un ensemble d'actions et de décisions possédant une rationalité et une logique propre, à savoir : faire percevoir à travers cette Activité Physique et Sportive l'intérêt d'une histoire des techniques corporelles. Le thème que nous nous proposons d'aborder dans notre mémoire à savoir « Les conséquences des nouvelles règles de jeu sur les comportements techniques et tactiques des joueurs de volley-ball au Sénégal : cas des clubs de Dakar » traduit toutefois une contribution à la tentative de promouvoir cette discipline sportive. Les dernières modifications intervenues dans le règlement risquent donc d'influencer la qualité du jeu dans les pays pratiquant le volley-ball, notamment au Sénégal. Ces modifications

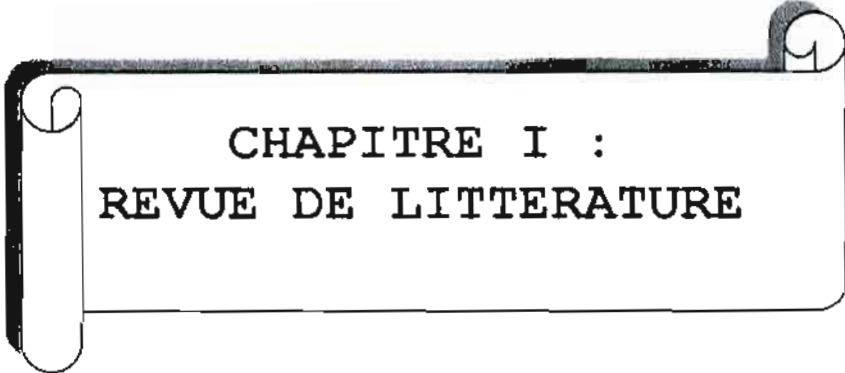
confirment l'adage selon lequel « Quand on veut modifier les comportements des joueurs, on change les règles qui affectent l'espace notamment les espaces de coopération et d'opposition qui constituent l'espace d'interaction » (Pierre Parlebas, **Espace sport et conduites motrices**, Paris, Revue EPS N° 126,p13).

Cet adage nous amènera à nous poser les questions de recherche suivantes :

- Comment joueurs, entraîneurs, arbitres et dirigeants perçoivent-ils l'introduction des nouvelles règles depuis les dix dernières années ?
- En quoi les nouvelles règles (du système de pointage continu et l'avènement du libero) peuvent-elles influencer les comportements individuels du jeu collectif de l'équipe ?
- Avant l'introduction des nouvelles règles de jeu, certains compartiments du jeu ont-ils été modifiés ?

Pour les besoins de ce mémoire, nous vous proposons de rendre compte de nos réflexions en quatre parties d'études fortement interdépendantes :

- Revue de littérature
- Méthodologie
- Présentation, interprétation et commentaire des résultats
- Propositions



CHAPITRE I :
REVUE DE LITTERATURE

CHAPITRE I : REVUE DE LITTÉRATURE

Ce premier chapitre présentera d'abord quelques définitions des concepts : sport ,volley –Ball et règlement.

Ensuite on verra l'histoire du volley- Ball, son expansion dans le monde et quelques grandes dates dans son évolution. Enfin pour clore cette première partie nous donnerons un aperçu général sur l'évolution historique du règlement.

1. QUELQUES DEFINITIONS

Selon le Robert des sports, paru en 1990 « le sport est une activité de loisir axée sur l'exercice des qualités corporelles. Il procède à la fois du jeu, par la liberté du choix, la gratuité, le goût du risque, la soumission aux règles de la combativité par l'affrontement volontaire à l'adversaire ou à l'obstacle, et de la passion par l'intensité de l'engagement, l'exaltation de la performance » .

Le mot ainsi défini indique une pluralité de sens. C'est ainsi que Donald Guay (dans les notes de cours des sciences humaines en 4^{ème} année avec Djibril Diop Inseps) le définira autrement en 1993 comme étant « une activité physique compétitive et amusante pratiquée en vue d'un enjeu, selon des règles écrites et un esprit fait d'équité, de désir de vaincre et de loyauté ». Partant de ces deux définitions nous pouvons dire, qu'elles retracent toutes, des aspects communs à savoir : activité physique – règles de jeu - enjeu.

Considéré qu'il était à sa naissance comme un simple jeu récréatif de transition, le volley-ball s'avère aujourd'hui être parmi les sports les plus complets de par son évolution.

Le volley-ball, selon le Robert des sports de 1990, est défini comme étant un « grand jeu sportif de ballon à la volée pratiqué en salle, en plein-air

(volley-ball traditionnel) sur la plage (beach- volley). Ce jeu de volley-ball traditionnel oppose deux équipes de six (6) joueurs ou joueuses (et six remplaçants) sur un terrain rectangulaire, séparé en deux par une ligne médiane avec un filet attaché à deux poteaux ».

Le petit Larousse (2000) le définit autrement comme étant un « sport opposant deux équipes de six joueurs qui s'affrontent en se renvoyant un ballon avec les mains ».

De même que la vie en société est régie par des prescriptions et des normes, certaines normes de conduite s'appliquent au sport comme partie intégrante de la vie sociale. << les restrictions précises concernant le jeu et le comportement des acteurs sur le terrain peuvent être appelés règlement >> (notes de cours de Mr Seye option de volley-ball 4^{ème} année). Des arbitres sont chargés de le faire appliquer et respecter en compétition.

2. HISTOIRE DU VOLLEY-BALL

Il est plus facile sur une plage de dresser un filet de chaque côté duquel on se renverra le ballon. Or de tous les sports d'équipe, le volley-ball est l'un des sports que l'on pratique le plus au monde. Actuellement il y'a environ 280millions de pratiquants, qui pratiquent le volley-ball au moins une fois par semaine.

Mais entre ce jeu de vacances auquel s'exercent les amateurs pendant quelques semaines par an et celui qui se pratique entre champions sur tous les stades du monde, une histoire s'est créée et a fait de ce sport une discipline olympique.

2- 1- L'INVENTION DU VOLLEY-BALL

2-1-1 volley-ball et jeux traditionnels :

Le sport provient d'une rupture datée correspondant à la révolution industrielle. Conçu en cette fin de XIX^e siècle par un nommé William Morgan, le volley-ball ne déroge pas à la règle. Pour autant ne plonge-t-il pas ses racines dans un passé lointain ? Peut-on parler effectivement de « création à propos du Volley-Ball, c'est-à-dire « d'action pour donner existence, pour organiser une chose, un objet qui n'existait jusque là pas encore » ? (selon le dictionnaire robert Edition 1987). En d'autres termes, peut-on considérer au moment de sa présentation officielle devant l'ensemble des autorités éducatives de l'YMCA (Young Men's Christians Association), que le volley-ball sort du néant >> ?

Sans recourir à la lointaine « ouranie », jeu de balle pratiqué par les grecs de l'antiquité, ou encore au jeu de « follis » que goûtaient les romains avec un ballon gonflé d'air, de nombreux jeux traditionnels pratiqués le plus souvent à l'occasion des fêtes religieuses témoignent d'une logique interne similaire. C'est le cas d'un certain nombre de jeux de balle d'Asie du Sud-Est comme le « Takraw », jeu collectif de renvoi de balle par dessus un filet avec les membres inférieurs uniquement (la modification de règle adopte en 1994 par la Fédération International de Volley-Ball (FIVB) autorisant le jeu au pied pour la défense de son propre camp apporte du crédit à notre interprétation initiale, takraw et volley-ball réponde à une même logique), ou encore d'Amérique centrale à l'image du « tlatchi » découvert par Hernan Cortes et ses hommes en 1528, lorsqu'ils foulèrent le sol mexicain pour la première fois. Voyons quelles étaient ses règles ? (jeux du monde, leur histoire UNICEF Genève 1979), « Dans un champ qui mesurait trente six mètres (36), deux équipes d'environ dix joueurs chacune, s'affrontaient à l'aide d'une balle rebondissante

fabriquée en caoutchouc. La balle ne devait ni toucher le sol, ni être lancée, ni être attrapée. On pouvait seulement lui donner des coups avec les hanches, les genoux ou les coudes. Une équipe marquait un point à chaque fois que l'équipe adverse ne pouvait plus lui renvoyer la balle ».

Ce jeu plus proche pour nous du volley-ball se développa dans toute l'Amérique centrale, du Honduras à l'Arizona et du Salvador aux Antilles. Il est d'ailleurs encore pratiqué de nos jours, par certaines populations à l'occasion des fêtes religieuses. Plutôt que de concevoir le volley-ball comme une création, convient-il mieux alors d'évoquer à son propos la notion « d'invention » dans la mesure où il peut apparaître en prolongement d'un certain nombre de jeux traditionnels, et plus encore nous le verrons par la suite, comme la reconfiguration d'un autre sport de renvoi de balle : le tennis. Retenir l'idée d'invention, c'est par ailleurs mettre en avant « l'aspect inédit du produit », le volley-ball, ce n'est pas le Tchatchi, ainsi que « processus de production du produit en vue d'un usage particulier » (Halte J.F) la didactique du français, Que sais-je, PVF Paris 1992) dont la connaissance et la maîtrise peuvent ouvrir de larges perspectives aux éducateurs.

2-1-2 L'inventeur du volley-ball

L'homme qui a inventé le volley-ball se nomme William G Morgan. Il est né en 1874 dans l'état de New York et est mort en 1942 à l'âge de 68 ans. Il a fait ses études afin de graduer directeur d'éducation physique à l'International Training School de Springfield devenu ensuite collège YMCA (Young Men's Christians Association) en Holyoke dans le Massachusetts. De ces fonctions il eut l'opportunité d'établir, de développer et de diriger de vastes programmes d'exercices et sports de haute classe pour de jeunes joueurs adultes.

Durant ses études, il connut James Naismith qui en 1891, a inventé le basket-ball. Or quatre ans plus tard, en 1895 comme le basket-ball en était à ses

débuts et que certains joueurs pratiquants ne voulaient plus jouer en raison des multiples contacts qui s'y prêtaient, William G Morgan a lui aussi senti le besoin d'inventer un nouveau jeu récréatif et de compétition qui se jouait à l'intérieur et qui n'occasionnait pas de contact afin de varier ses programmes d'enseignement de là est née l'idée d'inventer la mintonnette.

Pour ce faire, William G Morgan s'inspira d'un jeu allemand le « fautschale » dans lequel il était permis de laisser rebondir le ballon à deux reprises. C'est donc un jeu que l'on appelle la mintonnette et qui aujourd'hui porte le nom de volley-ball. Le nom officiel a été trouvé par un professeur du collège de Springfield qui pendant la démonstration du jeu en 1896, fait remarquer à Morgan que les joueurs semblaient faire partir le ballon en arrière et en avant, au dessus du filet et qu'alors « volley-ball » serait un nom plus descriptif pour ce sport.

2-1-3 la mintonnette

Selon plusieurs historiens et registres c'est en 1895 que la mintonnette a été inventée.

En effet William G Morgan décida durant cette année de créer un jeu qui pouvait marier les éléments du basket-ball, du tennis et du hand-ball. Ce jeu qui demande moins de contact physique que le Basket-ball serait joué par les hautes classes bourgeoises. C'est alors que le premier match fut joué. Morgan emprunta un filet de tennis et l'éleva à 6 pieds 6 pouces (environ 1 m 98) du sol jusqu'au dessus de la taille moyenne d'un homme.

La dimension du terrain avait une grandeur de 25/50 pieds. Le nombre de joueurs était illimité pour chaque équipe et le jeu se déroulait entre un nombre indéfini de pratiquants qui était de chaque côté du filet (certains historiens parlent d'une opposition de 9 contre 9).

De plus, 3 joueurs étaient spécialisés pour exécuter des services et se déplaçaient en fond de terrain. Durant les échanges, l'équipe avait le droit de

faire le nombre de contact voulu pour réussir à faire passer le ballon de l'autre côté du filet afin de le faire tomber sur le sol et de faire un point et de reprendre le service. Le service s'exécutait comme au tennis, c'est -à -dire que si, lors du premier service vous envoyez le ballon à l'extérieur du terrain adverse ou que vous touchez le filet, un second service vous était alloué. Si lors d'un second service vous touchez le filet alors cela était considéré comme une faute et vous perdiez le point.

Voilà donc à quoi ressemblaient les premières parties de mintonnette et comment ce sport a commencé à prendre racine. Après avoir assisté à la démonstration, un des directeurs, le professeur Halstead proposa de remplacer le nom de mintonnette par celui de volley -ball en 1896, plus significatif selon lui de l'esprit de jeu ou le ballon doit être joué de volée.

Cette proposition reconnut l'assentiment de tous et il fut entériné aussitôt par William G Morgan et la conférence des directeurs. Par ailleurs, c'est un sport qui s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes, de toutes les catégories d'âge (enfants, jeunes et adultes).

Il se différencie des autres sports collectifs par :

- Son touché de balle particulier.
- Le nombre de passes limitées.
- Son terrain de dimensions réduites.
- Son système de rotation qui permet à chaque joueur d'occuper chaque poste et d'avoir par conséquent différents rôles.
- Son filet qui détermine deux camps distincts et inviolables par l'adversaire.
- Sa durée de la partie qui dépend du score et non du chronomètre.

Il est à noter que ce nom (volley-ball) survécut malgré les années sans altération jusqu'en 1952, date à laquelle le comité administratif de l'USVBA

(United States Volley-ball Association) vota pour écrire ce nom en un seul mot : « Volleyball », sans trait d'union cette fois.

3. EXPANSION DU VOLLEY-BALL DANS LE MONDE

3-1 – LE VOLLEY-BALL EN AFRIQUE

Le volley-ball a été introduit pour la première fois en Afrique en 1923 dans les pays du Magreb (Egypte Tunisie et Maroc). Le sud du Sahara n'a découvert le volley-ball qu'en 1937 avec les moniteurs militaires qui assuraient les cours d'éducation physique dans les écoles.

Il faut rappeler qu'à cette époque, il n'existait pas de fédérations nationales en Afrique.

Ce n'est qu'à partir de 1960 avec l'avènement des pays à leur souveraineté nationale que des fédérations se sont créées et ont commencé à se retrouver par groupements linguistiques (francophone, lusophone et anglophone) pour organiser des tournois avec leurs anciens colonisateurs.

Les premiers tournois regroupaient environ une vingtaine de pays. C'est ainsi que l'on a observé dans l'une des régions des tournois tels que :

1960 : Premiers jeux de la communauté à Madagascar.

1961 : premiers jeux de l'Amitié en côte d'ivoire.

1963 : deuxième jeux de l'Amitié au Sénégal.

C'est au cours des deuxièmes jeux de l'amitié que la volonté de voir l'Afrique toute entière se trouver dans une seule entité s'est dégagée. En effet en tant qu'entité, l'Afrique s'est organisée à partir de Brazzaville lors des premiers Jeux Africains en 1965, le 22 juillet précisément dans la salle de l'alliance française. Les fédérations suivantes étaient représentées : Congo, Brazzaville, Congo Leopold ville (zaïre), Cameroun, Centrafrique, Ethiopie,

Gabon, Madagascar, République arabe unie (R.A.U), Egypte, Tunisie, Côte d'ivoire, Dahomey (Bénin), Guinée Conakry, Kenya, Mali et Sénégal. C'est au cours de ces jeux que fut créée la Commission Sportive Africaine et Malgache de volley-ball (C.S.A.M) avec comme président le tunisien DAGGI remplacé par un autre tunisien Zouiten CHADLY le 8 septembre 1966. Il devient en 1982 le secrétaire général du bureau exécutif de la F I V B (Fédération International de Volley-Ball). La vice présidence est assurée par notre compatriote Mody SY ancien président de la F. S. B. V (Fédération Sénégalaise de Volley -ball) qui devient plus tard membre élu du conseil d'administration en 1978. La C S A M fut rebâtiée Confédération Africaine de Volley-Ball (C A V B) en 1972 sur décision de la fédération internationale de volley-ball. Sous l'égide de la CAVB, l'Afrique a participé à diverses compétitions internationales : championnats, coupes, et jeux olympiques. Par ailleurs la première participation de l'Afrique sur le plan mondial a eu lieu en 1970 à Sofia, lors des championnats du monde avec la participation de la Tunisie et de la Guinée.

Parallèlement à l'évolution historique de cette entité qui s'est déroulée à Brazzaville et que les législateurs ont considéré comme étant les premiers jeux africains. Il s'en est suivi ce que nous vivons à ce jour dans le cadre des jeux au niveau continental.

- les 2^{ème} jeux se sont déroulés à Lagos en 1973, le Sénégal était classé 3^{ème} .
- les 3^{ème} à Alger en 1978, le Sénégal était classé 4^{ème} .
- les 4^{ème} à Nairobi en 1987, le Sénégal était classé dernier.
- les 5^{ème} au Caire en 1991, le Sénégal était classé dernier.
- les 6^{ème} à Harare en 1995, le Sénégal était classé dernier.
- les 7^{ème} à Johannesburg en 1999, le Sénégal était classé dernier.
- les 8^{ème} à Abuja en 2003, le Sénégal était classé dernier.

La C.S.A.M de volley-ball a quant à elle connu les situations ci-après :

les Présidents successifs :

Mr Ezzedine Ben Ali Doadji (Tunisie)1965- 1966.

Mr Chadly Zouiten (Tunisie) 1966-1989.

Mr Nacef Selim (Egypte) 1989- 1994.

Mr Dabriel Lehoury Guigui (cote d'ivoire) 1994-2001.

Dr Amr Elwany (Egypte) depuis 2001.

3-2 LE VOLLEY-BALL AU SENEGAL

Au Sénégal les activités physiques à caractère sportif ont toujours accompagné les réjouissances populaires partout où elles sont pratiquées. En effet le Sénégal de par sa position géographique sur le plan maritime (port de Dakar) et aérien (aéroport Léopold Sédar Senghor) nous a permis de connaître très tôt la pénétration coloniale. Sous l'implantation des militaires et marins français qui furent des moniteurs d'éducation physique ; le volley-ball a fait son apparition au Sénégal entre les deux guerres mondiales : 1914-1918 ; 1939 - 1945, plus précisément vers l'année 1937. Ces militaires moniteurs français qui enseignaient l'Education Physique et Sportive faisaient pratiquer ce sport naissant dans les écoles primaires et secondaires. Ainsi naquirent vers les années 1945 -1946 les premiers clubs du volley-ball. Les premières équipes autochtones furent dirigées par les hommes du corps expéditionnaire français. Mais ce volley-ball archaïque connaîtra une phase évolutive certes perturbée mais progressive.

Dakar, capitale de l'ex Afrique Occidentale Française composée de sept territoires et un protectorat, a connu le volley-ball qui, à l'époque occupait une place de choix dans le sport sénégalais. Les compétitions étaient organisées durant la période estivale c'est -à -dire la période sportive creuse, moment de la trêve au Football et au basket-ball généralement pendant la saison des pluies pour les autres disciplines sportives, d'une part entre établissements scolaires et d'autre part entre corps chez les militaires. On assistait alors à de très belles rencontres qui drainaient un public nombreux et fort intéressé, particulièrement

à Dakar, Saint-Louis représentant le deuxième centre développement. Ainsi les premières sections de volley-ball qui ont vu le jour en 1945-1946, étaient toutes de Dakar : L'Union Sportive des Travailleurs de Dakar (U.S.T.D), le Foyer France Sénégal (F.F.S), l'Union Sportive Goréenne (U .S.G).

C'est durant cette période qu'un organisme directeur appelé District de Dakar fut crée et avait pour siège l'école primaire Maurice Delafosse rue Thiers. La première présidence fut assurée par le français Nicolas membre de l' U.S.T.D. La création du district de Dakar a donné naissance à plusieurs autres clubs Libanais, le progrès de Dakar, la Renaissance.

Après le départ du français Nicolas, la présidence du district fut confiée à l'ancien président de l'U.S.Gorée monsieur Ahmed Tall qui avait dans son groupe : (L'avenir, la Saint-louisienne, les Espoirs, le Réveil, Gaité club), (la Renaissance, la Jeanne d'Arc de Dakar, la Santé).

Mais à cette époque aucune structure officielle ne s'occupait de l'organisation du volley-ball. Cette tâche était confiée à des bénévoles : 1946 à 1947 il y'avait le Français Nicolas, ensuite parmi les dirigeants figuraient déjà les sénégalais Mody Sy et Oumar Fall.

Cependant avec l'apparition de la ligue d' A.O.F (Afrique Occidentale Française) de volley-ball vers 1950 et dont le président était le sénégalais Ahmed Fall, le volley-ball ne pouvait pas se limiter seulement à Dakar et Saint-louis.

En outre la ligue d'A.O.F (Afrique Occidentale Française) était formée par les différents districts créés au Sénégal, en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Dahomey. Ces districts étaient des structures de décentralisation du volley-ball dans les différentes villes de ces colonies. A cet effet des matchs de

démonstration furent organisés dans les localités de l'intérieur : Diourbel, Mbour, Kaolack et Ziguinchor. Au Sénégal à cette époque l'originalité de la politique de volley-ball est qu'il était essentiellement un sport « navetane » c'est-à-dire pratiqué seulement pendant l'inter-saison au moment où les autres disciplines sportives avaient cessé toute activité, il servait comme sport de divertissement, de complément ou de maintien aux athlètes aux nageurs aux footballeurs aux basketteurs etc.

Malgré cet état de fait qui représentait un handicap certain pour ce sport, le volley-ball connaissait un engouement ; alors qu'à cette époque deux districts étaient particulièrement dynamiques : ceux de Dakar et de saint louis. C'est ainsi que dans le cadre d'une politique de popularisation et de vulgarisation de la discipline, une sélection des joueurs de ces deux districts entreprit une campagne de démonstration des matchs du volley-ball, qui les a conduit dans certaines régions du Sénégal notamment à Thiès, Mbour, Kaolack et Ziguinchor. Cependant la ligue d'A.O.F s'affilia en 1956 à la Fédération Française de volley-ball (F. F. V. B). Dans le but d'asseoir solidement les districts de Guinée, du Dahomey et de côte d'ivoire, deux délégations de Dakar et de saint louis avec à leurs tête Mody Sy organisent des matchs amicaux avec les clubs locaux. La Fédération Sénégalaise de Volley-ball (F S V B) a été reconnue association d'utilité publique sous le numéro 1351/ M.I acte publié au journal officiel du Sénégal sous le numéro 3429 en sa page 77 en date du 21 janvier 1961 (archives nationales) après l'indépendance par remplacement de la ligue d' A .O.F. La Fédération Française de Volley-ball a soutenu l'affiliation de la Fédération Sénégalaise de Volley-Ball à la F.I.V.B sous le numéro 71 en 1961. Par ailleurs l'instructeur Français du nom de Marcel Mathore assurait la formation des cadres comme Cherif Diagne membre d'honneur de la F.S.V.B, Maurice Prosper Sy, feu cheikh Tidiane Bop, germain Ngom etc. Le terrain du stade Iba Mar Diop servait de lieu de pratique.

Mais à l'époque de nombreux problèmes allaient surgir. La presque majorité des membres de la fédération militaient déjà dans d'autres fédérations et ne pouvaient donc se consacrer exclusivement à leur nouvelle mission. Cette situation devait provoquer un déséquilibre au sein de la fédération naissante. A cette époque son premier Président fut Monsieur Abdou Latif GUEYE. Cependant on pouvait enregistrer un nouveau départ en 1965 à la veille des premiers jeux Africains de Brazzaville.

Depuis cette date, quelques résultats appréciables ont été enregistrés : l'équipe sénégalaise était championne de la zone II en 1971. A ce titre elle avait représenté la zone II aux 2^{ème} championnats d'Afrique des nations qui avait eu lieu au Caire en 1971, où elle s'est classée 3^{ème} ; médaillée de bronze aux jeux africains de Lagos, elle a été de même au festival panafricain de la jeunesse de Tunisie en 1973 ; en plus l'équipe sénégalaise avait été classée 4^{ème} aux 3^{ème} championnats d'Afrique en 1976.

A l'époque, les résultats obtenus constituaient un réel exploit compte tenu des moyens dont disposait la fédération (300 licenciés, avec des véritables installations peu nombreuses).

4 . QUELQUES GRANDES DATES DU VOLLEY-BALL

1895 : Création de la mintonnette par le pasteur William G Morgan directeur d'éducation physique à l'YMCA d'Holyoke dans le Massachusetts. La mintonnette est alors un compromis entre le tennis et le basket-ball.

Les premières règles :

- Drible sur soi-même.
- Nombres de passes illimitées dans le même camp.
- Deux (2) essais de service.

- Aire de jeu illimité.

1896 : La mintonnette est baptisée du nom de volley-ball.

1900 : La mintonnette est introduite par la « YMCA » au Canada puis en Amérique du sud et en Asie du sud et en Asie entre 1905 et 1917.

1905 : Apparition du volley-ball aux jeux Asiatiques.

1912 : Six joueurs de champ ; introduction de la rotation.

1916 : Premier livre des règles (USA). Apparition du SMASH.

1918 : Introduction du volley-ball en France par le corps expéditionnaire américain.

A cette époque, les règles avaient évolué selon deux grandes tendances :

- Américaine : hauteur du filet 2m44 , 6 à 8 joueurs sur un terrain de 9m /18.
- Asiatique : hauteur du filet 2m30 , 9 joueurs sur un terrain de 11m/ 22.

1920 : Introduction de la règle des 3 touches.

1921 : Introduction de la ligne centrale.

1922 : Premier championnat national aux USA.

1923 : Introduction du volley-ball en Afrique (Egypte Tunisie Maroc).

1924 : Création d'une fédération de volley-ball en Tchécoslovaquie (la première en Europe). Apparition du volley-ball sur les plages Françaises.

1933 : Apparition du contre comme moyen de défense.

1934 :Création d'une commission technique de volley-ball au sein de « l'association internationale des sports de balle à la main ».

1936 : Création de la Fédération Française de volley-ball le 02 février (en plein front populaire).

1937 : Répartition des joueurs en ligne avant et arrière d'où la zone avant et arrière.

1938 : Premier championnat de France masculin.

1946 :Le 12 février, création de le confédération Sud Américaine (C S A) (10

pays) :

Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Equateur, Mexique, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela. Réunion le 27 Août à Prague entre dirigeants polonais, Français et tchèques, pour la rédaction d'un procès verbal ; premier document officiel de la future Fédération Internationale de Volley-Ball (F.I.V.B).

1947 : Jeudi 17 avril ; premier congrès fédéral tenu à Paris, donna naissance à la F.I.V.B avec comme président à l'époque Paul Libaud (Français).

Quatorze pays sont représentés : Belgique, Brésil, France, Hongrie, Italie, Egypte, pays bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie, Uruguay, USA, Yougoslavie.

Unification des règles de jeu :

- filet homme 2m43.
- filet femme 2m24.
- les avants sont seuls autorisés à contrer.
- Les temps morts durant une minute sont limités à deux par set.

1948 : premier championnat d'Europe masculin à Rome (avec six équipes participants).

1949 : Premier championnat du monde masculin(10 équipes participants) et premier championnat d'Europe féminin à prague.

1951 : Troisième championnat d'Europe à paris.

1952 : Deuxième championnat du monde masculin et premier en féminin à moscou.

1955 : En mars, le volley-ball entre dans le programme des deuxièmes jeux panaméricains à Mexico. En novembre, la fédération japonaise adopte les règles internationales et décide de les introduire petit à petit en Asie.

1956 :Championnat du Monde à Paris, et apparition du service « flottant ».

1957 :Le 24 septembre, le volley-ball est reconnu comme sport olympique.

1958 : Limitation des temps morts qui duraient une(1) minute(1), à trente(30) secondes.

- 1960 : Première Coupe d'Europe des clubs champions, et apparition de la manchette(japonaise).
- 1964 : Première Compétition de volley-ball aux jeux olympiques de Tokyo
Passage des mains par dessus le filet (contre).
- 1965 : Première coupe du Monde masculine. Contreur a droit à une deuxième touche de balle qui compte comme deuxième touche.
- 1966 : Premier championnat d'Europe junior masculin et féminin(la France est quatrième).
- 1969 : Infraction quant, au moment du service, le pied du joueur arrière est plus avance que celui du joueur avant durée de service cinq (5) secondes.
Création des antennes.
- 1973 : Première coupe d'Europe des vainqueurs de coupe.
- 1976 : L'équipe qui fait le contre à (3) autres touches.
- 1981 : Première Coupe « C.E.V.B » (Coupe des pays d'Europe de l'ouest qualifié
s par championnat ou coupe nationale).
- 1984 : Le docteur Ruben Acosta devient le deuxième Président de la F.I.V.B.
- 1986 : La France organise le championnat du monde masculin seniors (la France est classée sixième).
- 1988 : Les XXIV^{icme} Olympiades de Séoul (Corée du Sud) Première participation de l'Equipe Masculine de la France qui termine huitième(8^{ieme}).
- 1989 : Championnat d'Europe masculin senior en Suède et féminin en R.F.A .
- 1990 : Championnat du Monde Masculin Senior au Brésil et féminin en chine.
Création de la ligue Mondiale.
- 1991 : Championnat d'Europe masculin senior en RFA et féminin en Italie.
- 1992 : La XXV^{ieme} Olympiade à Barcelone. Participation de l'équipe de France Masculine.
- 1993 : Congrès du comite International Olympique à Monaco Reconnaissance

du beach-volley (2x2) comme discipline olympique.

1994 : Congres F.I.V.B. (24 septembre).

1995 : Cent ans du volley-ball mondial .Championnat du monde cadet. III^{eme} symposium mondial de médecine du sport appliqué au volley-ball à Paris. Manifestation du centenaire jeune « je joue au volley-ball dans mon Collège, ma cite, mon club » à Ville bon.

1996 : Les XXVI^{ieme} olympiade à Atlanta. Première participation des équipes de beach- volley.

1997 : Première édition du championnat du monde de beach-volley.

1998 : La F.I.V.B. en novembre avait annoncé la création du nouveau système de pointage continu et l'avènement du libero.

1999 : La F.I.V.B suspend la Bulgarie. Durant cette année la F.I.V.B (comptait 217 fédérations nationales affiliées plus que la FIFA et l' IAAF).

2000 : La FIVB avait désigné l'Americain Karch Kiray et la cubaine Regla – Torres comme le joueur et la joueuse du siècle. Pour le trophée de la meilleure équipe, la F.I.V.B choisi l'Italie chez les hommes et le Japon chez les femmes.

2001 : Annonce des épreuves de beach-volley en soirée comptant pour les jeux olympiques.

En cette même année le président de la FIVB, Ruben Acosta sera fait chevalier de la région d'honneur le jeudi 15 octobre à Mexico pour son action en faveur des valeurs du sport.

2002 : Championnat du monde de volley-ball, organisé en Allemagne.

2003 : Championnat du monde de volley-ball, organisé au japon. Le Brésil a remporté la coupe du monde de volley-ball le 29 novembre en battant le japon.

2004 : Organisation des prochains jeux olympiques à Athènes.

5. EVOLUTION HISTORIQUE DES REGLES DU VOLLEY-BALL

William Morgan avec James Naismith, fondateur du basket-ball en 1891, ont voulu créé en 1895 un jeu qui s'opposerait à la violence des jeux anglo – saxons comme le Foot-ball ou le rugby. Il inventa le volley-ball. La violence lui semblant en contradiction avec la philosophie chrétienne, Morgan dans son esprit de pasteur a cherché à créer un jeu pouvant être pratiqué par tous, divertissant, procurant un plaisir permettant le développement complet de l'individu, et qui n'autoriserait pas la spécialisation que l'on retrouverait dans d'autres sports. C'est ainsi que depuis 1896, la règle de la rotation au service fut instaurée. A l'inverse, d'autres furent supprimées comme la possibilité pour un joueur de jongler (1903).

5-1 LE PREMIER REGLEMENT

Comme nous avons pu le montrer, l'invention du volley-ball fut le fruit d'expériences tentées par Morgan dans le gymnase de Holyoke.

Lors de sa première présentation aux directeurs d'Education Physique des YMCA à Springfield, il forme déjà un tout cohérent. Il lui faudra cependant encore quelques années avant qu'il ne constitue un tout à peu près stable.

La première publication du règlement nous montre en effet un volley-ball éloigné de celui présenté à Springfield en 1896, mais encore tâtonnant à la recherche de ses marques définitives (Official, handbook , athletic, league of the YMCA of north America 1897).

- Le jeu s'effectuait en « tournées » et une tournée défini un nombre de services : autant il y'a de joueurs par équipe, autant il y'a de tournées. La règle des tournées impose donc d'emblée aux joueurs la rotation au service. Une telle modalité d'achèvement de la

- rencontre peut théoriquement conduire à des scores vierges. A chaque tournée, le joueur qui sert continue à servir jusqu'à ce qu'il y'ait échec de son équipe.
- Le serveur doit avoir un pied sur la ligne de fond du terrain
- Un service prolongé par un joueur de l'équipe en possession du service et qui atterrit dans le camp adverse est considéré comme valable.
- Une balle qui touche le filet lors du premier service compte un essai. Lors du deuxième service elle équivaut à un échec.
- Une fois la balle mise en jeu, si un joueur l'attrape ou la porte, le point est accordé à l'équipe adverse.
- Les joueurs peuvent faire jongler la balle au-dessus d'eux, mais ne peuvent aller au delà d'une ligne de jonglage parallèle au filet à quatre pieds de celui-ci. L'autorisation de jonglage correspond très étroitement à l'autorisation de dribble dans les autres sports collectifs. La ligne de jonglage disparaîtra en 1903. Ils doivent alors soit faire une passe à un coéquipier, soit renvoyer le ballon dans le terrain adverse.
- Si un joueur touche le filet pendant le match, l'action sanctionne son équipe par faute.
- Le nombre de joueurs n'est pas limité, il dépend uniquement de la place disponible. La limitation du nombre de joueurs à six remonte à 1912.
- La hauteur du filet doit être à 6 pieds 6 pouces soit 1m 98.
- Le ballon est une vessie de caoutchouc recouverte de cuir ou de toile. Son poids se situant entre 255g, (jeux d'intérieur) et 340g (jeux d'extérieur) on le voit, Morgan s'est inspiré fortement du tennis : présence d'un filet, balle frappée de volée, terrains-cibles, deux essais au service... Cette similitude de logique réglementaire

explique peut être pourquoi le volley-ball a pu être rangé avec le tennis de table ou le badminton dans la catégorie des « jeux de renvoi de balle » : Conquet(p),Dévaleuz(j) « éducation fondée sur l'action motrice et /ou éducation de l'action motrice » revue Dike, n°11,juin 1984) que nous pourrions élargir aujourd'hui à de nombreux jeux traditionnels comme « la balle au tambourin » ou pre-sportifs comme « le tennis –ballon » par exemple.

Depuis l'avènement du volley-ball international(création de la Fédération Internationale en Avril 1947), les instances dirigeantes ont toujours voulu rendre le jeu spectaculaire(conflit d'intérêt entre les différents sports..., et actuellement recherche d'une reconnaissance télévisuelle). L'évolution des règles va dans ce sens, et elle a pour but d'allonger les échanges, pour raccourcir le temps de jeu .

En cent ans et plus d' existence, le règlement originel du volley-ball va alors subir de nombreuses modifications comme nous allons désormais le voir à travers l'évolution des règlements de jeu américain publié par Y.M.C.A, puis par l'U.S.V.A jusqu'en 1947. Enfin, à partir de cette date, nous prolongerons notre analyse à travers la chronologie des principales modifications des règles de jeu éditée sous l'autorité de la commission des lois du jeu de la F.I.V.B.

5-2 LA CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MODIFICATIONS DES REGLES DU JEU

- 1958 : Limitation des temps morts à 30 secondes au lieu d'une minute (réduire les arrêts de jeu).
- 1959 : Une équipe est déclarée forfait si elle refuse de jouer (réduire les arrêts de jeu), la pose du pied sur la ligne n'est plus une faute (réduire le nombre de fautes possibles).
- 1963 :Lors des changements de joueurs, ceux-ci doivent être en tenue (réduire les arrêts de jeu).

- 1964 : deux touches permises au contreur : accroissement des possibilités défensives du contreur ; passage autorisé des mains du contreur dans l'espace au-dessus du filet : limitation des angles d'attaque des smasheurs.
- 1972 : Le franchissement de la ligne centrale n'est plus considéré comme un faute, si le pied reste en contact avec celui-ci et que le joueur ne gêne pas le joueur adverse (réduire le nombre de fautes possibles).
- 1976 : Utilisation du « système des trois ballons » au service (réduire les arrêts de jeu).
 - Trois touches de balles autorisées après la touche de balle du contre : accroissement des possibilités défensives de l'équipe (quatre touches).
 - La distance attaque au dessus du filet est réduite à 9 m (au lieu de 9,40m réduction du front d'attaque).
- 1988 : Les retards volontaires de jeu sont sanctionnés (réduire les arrêts de jeu).
- 1990 : Renforcement des exigences sur la qualité de la touche de balle lors de l'attaque feintée : limitation de possibilités des attaquants, possibilités de touche assistée : augmentation des possibilités défensives en permettant à un joueur d'aller chercher une balle dans les gradins.
- 1992 : Défense au-dessus du genou autorisé (et non plus au – dessus de la ceinture) augmentation des zones de « manipulation de la balle » en défense. Le contact d'un joueur avec le filet est autorisé, si la balle est en zone arrière (réduire le nombre de fautes possibles).

- 1994 : Défense avec toutes les parties du corps autorisée. Extension de la zone de service, ce qui rend la réception de service plus difficile et réduit aussi les possibilités offensives de la première construction d'attaque.
- 1996 : Réduction de la pression du gonflage du ballon diminution de la vitesse de balle d'attaque. Possibilités d'aller jouer la balle dans la zone adverse (en dehors du terrain) le ballon devant passer à l'aller comme au retour à l'extérieur de l'espace délimité par les deux antennes : augmentation des possibilités défensives.
- 1998 : Option possible dans l'utilisation d'un « libero » (joueur spécialisé en défense) augmentation de la qualité défensive. Système de marque continue (autrement dit Rallye Point System).

5-3 AUTRES MODIFICATIONS DE REGLES

Le ballon doit être de couleur claire ou présenter une combinaison de couleurs homologuées par la F.I.V.B. (compétitions internationales nationales ou ligues).

Pour les compétitions internationales (entre équipe nationales) une tenue homologuée par la F.I.V.B doit être utilisée (notamment pour les féminins, une tenue près du corps, par exemple un « body »). Les numéros des maillots sont de 15 cm devant et 20 cm derrière.

Le coach peut être sur le banc ou debout et se déplacer dans la zone libre (le long du terrain dans son camp et après la ligne des trois mètres) pour donner ses instructions, sans toutefois perturber ni retarder le match.

Il n'existe plus de tentative de services : après le lancé du ballon, le joueur doit obligatoirement le frapper. Depuis 1999, le service « net » lorsque le ballon touche le filet et tombe dans le camp adverse, n'est plus une faute l'échange se poursuit.



CHAPITRE II :
METHODOLOGIE

Chapitre II - Méthodologie

Ce présent travail de recherche se veut une contribution à la recherche constante engagée par les législateurs et les techniciens du Volley-ball pour améliorer le jeu et l'adapter aux exigences de son environnement.

Il revêt une importance particulière puisqu'il est entrepris dans le cadre des cent neuf ans d'existence du volley-ball (1895-2004).

Dans une première partie, elle traite des opinions des joueurs, entraîneurs, dirigeants et arbitres sur la modification de la règle concernant le nouveau système de pointage continu et l'avènement du libero en rapport avec la qualité du jeu.

Dans une deuxième partie, cette recherche traite des conséquences des nouvelles règles du jeu en rapport avec les comportements techniques et tactiques des joueurs de volley-ball au Sénégal : cas des clubs de Dakar, sur l'évolution du jeu d'une manière générale.

1- Objectifs de la recherche :

Mettre en évidence la nature de l'évolution des nouvelles règles de cette dernière décennie.

Déterminer les compartiments du jeu les plus sensibles aux nouvelles règles et susceptibles d'influencer la qualité du jeu de certaines équipes du championnat de volley-ball au Sénégal.

2- Echantillonnage :

Dans le choix de notre population, nous avons été guidés par le souci, d'avoir l'opinion d'un maximum de joueurs d'entraîneurs, de dirigeants des différents clubs de première division de la région de Dakar (SOCOCIM, CSE,

DUC, ASFA, AIGLE DE OUAKAM, POLICE), celles de la direction Technique Nationale(DTN) mais aussi d'arbitres officiant dans cette division. s Au total 127 personnes ont été interrogées.

3- Pré-questionnaire :

Au préalable nous avons élaboré un pré-questionnaire pour connaître le niveau de compréhension de notre population cible. C'est dans cette perspective que nous l'avons soumis à une dizaine de joueurs et à cinq arbitres évoluant dans le championnat de volley-ball, notre clientèle-cible. Leurs suggestions ont permis d'apporter quelques modifications mineures et de finaliser l'instrument.

Ainsi, nous avons procédé aux dernières rectifications en tenant compte des éléments de réponse de ces joueurs, et arbitres. Ce qui fut fait au Dakar Université Club (DUC). Dans l'ensemble le pré-questionnaire a été compris. D'ailleurs pour preuve à cela nous avons noté une similitude d'idée dans les réponses claires, précises et concises des questionnés.

Alors, nous pouvons estimer que le questionnaire, nous permet d'aller chercher l'information souhaitée.

4- Le Questionnaire :

Nous avons opté pour un questionnaire qui, pour les raisons d'organisation permettrait de toucher un maximum de personnes.

Ainsi, pour avoir le maximum d'éléments de réponses ; nous avons jugé nécessaire d'utiliser des questions fermées et ouvertes.

Nous avons aussi interviewé quelques membres de la Fédération Sénégalaise de Volley-Ball (FSVB) pour recueillir des informations nécessaires à notre étude. 127 questionnaires ont été distribués, nous avons récupéré 122 qui

Constituent donc l'échantillon dans lequel nous retrouvons 75 joueurs (47 hommes et 28 femmes) 17 entraîneurs, 15 dirigeants et 15 arbitres (13 hommes et 2 femmes).

5- Collecte des données :

Nous avons choisi pour notre investigation la région de Dakar non seulement pour les facilités d'ordre géographique (déplacements limités) mais aussi parce que, c'est dans cette région que l'on dénombre la majorité des équipes évoluant en première division. Pour cela notre démarche a consisté, pour éviter la perte des questionnaires, à nous rendre sur les lieux d'entraînement ou de regroupement d'avant compétition mais aussi saisir l'occasion des rencontres préparatifs pour le championnat national pour administrer les questionnaires.

A chacun de nos interlocuteurs, nous avons brièvement exposé les raisons de nos démarches ; Certains joueurs éprouvant quelques difficultés à répondre au questionnaire, étaient aidés soit par les entraîneurs, soit par les dirigeants, arbitres ou même par d'autres joueurs.

Ensuite les questionnaires devaient être récupérés séance tenante pour certains ou quelques jours plus tard sur rendez-vous.

Cependant nous avons observé que toutes les informations obtenues des questionnaires remis aux joueurs, entraîneurs, dirigeants et arbitres nous ont été présenté de façon claire. Ce qui dénote que dans l'ensemble le questionnaire a été compris.

6-Les limites de notre étude :

Pour la collecte des données, nous avons souhaité toucher le maximum de sujets possibles. Ce qui sans doute aurait pu nous permettre de recueillir le maximum d'informations. Mais compte tenu de la population du volley-ball au Sénégal qui est relativement faible par rapport aux autres disciplines telles que le football le basket-ball...

En outre, de l'insuffisance de moyens financiers et aussi du retard d'affiliation de certains clubs tel que l'olympique de Ngor et enfin du temps dont nous disposons, nous nous sommes limités essentiellement aux différents clubs réguliers au championnat national et affiliés à la FSVB tels que (Police, Asfa, Aigle de Ouakam, Sococim, Cse et Duc).

Par ailleurs nous avons rencontré quelques difficultés en ce qui concerne le dépôt le retrait et l'exploitation des questionnaires en effet certains entraîneurs et dirigeant avaient refusé de collaborer pour la distribution et la récupération des questionnaires. Ainsi nous étions tenus de remettre les questionnaires aux joueurs et arbitres après la séance d'entraînement et de revenir les récupérer la séance suivante qui peut durer deux à trois jour selon les clubs. C'est pourquoi certains joueurs et arbitres, dirigeants et entraîneur sont allés jusqu'à perdre le questionnaire qui leur a été remis réduisant ainsi le nombre de réponses recueillis de même dans l'exploitation des données. Nous avons rencontré des difficultés notamment avec certaines réponses imprécises dans leur formulation. Et beaucoup de personnes mettaient du temps à répondre au questionnaire. D'où un retard ressenti dans l'exploitation de notre agenda initial.

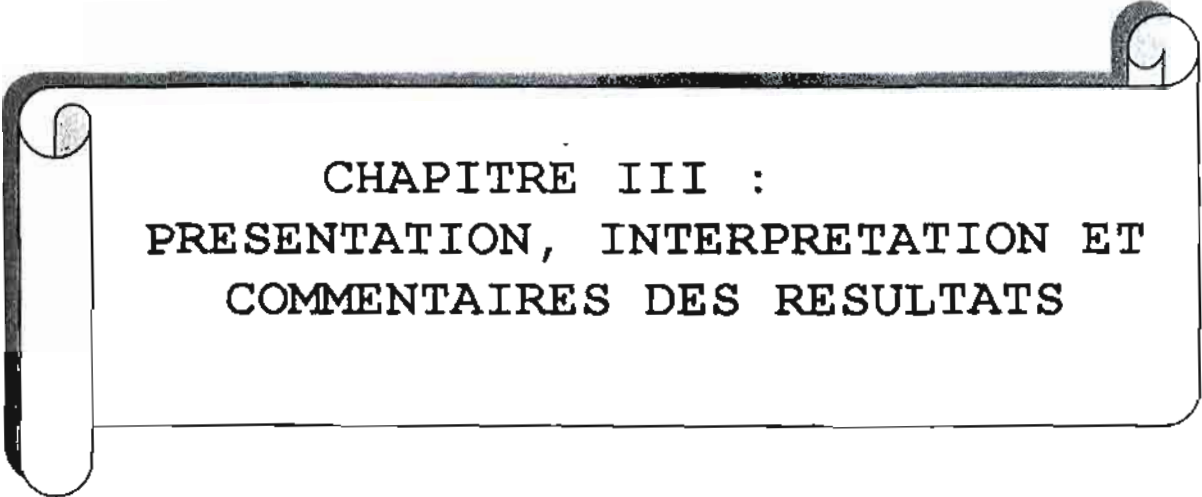
Sur un total de cent vingt-sept(127) questionnaires distribués, cinq n'ont pas été récupérés pour raison de perte. Ce qui explique le fait qu'on est exploité cent vingt-deux questionnaires.

Enfin la recherche que nous avons effectuée au siège de la FSVB, à la bibliothèque centrale de l'UCAD, au centre de développement de Dakar (stade Léopold Sédar Senghor) et à l'Ifan s'est avéré presque insuffisante par rapport à nos attentes.

7-Le traitement des données :

Pour ce qui est des réponses données suite aux questions ouvertes nous avons fait-le dépouillement en regroupant les réponses identiques par la méthode du pendu et pour ce qui est des questions fermées nous avons présenté les réponses dans les tableaux.

Ainsi les réponses sont d'abord regroupées en fonction des joueurs, entraîneurs, dirigeants et arbitres, ensuite calculées en pourcentage par rapport aux totaux enregistrés au niveau de chaque joueur, entraîneur, dirigeant et arbitre.



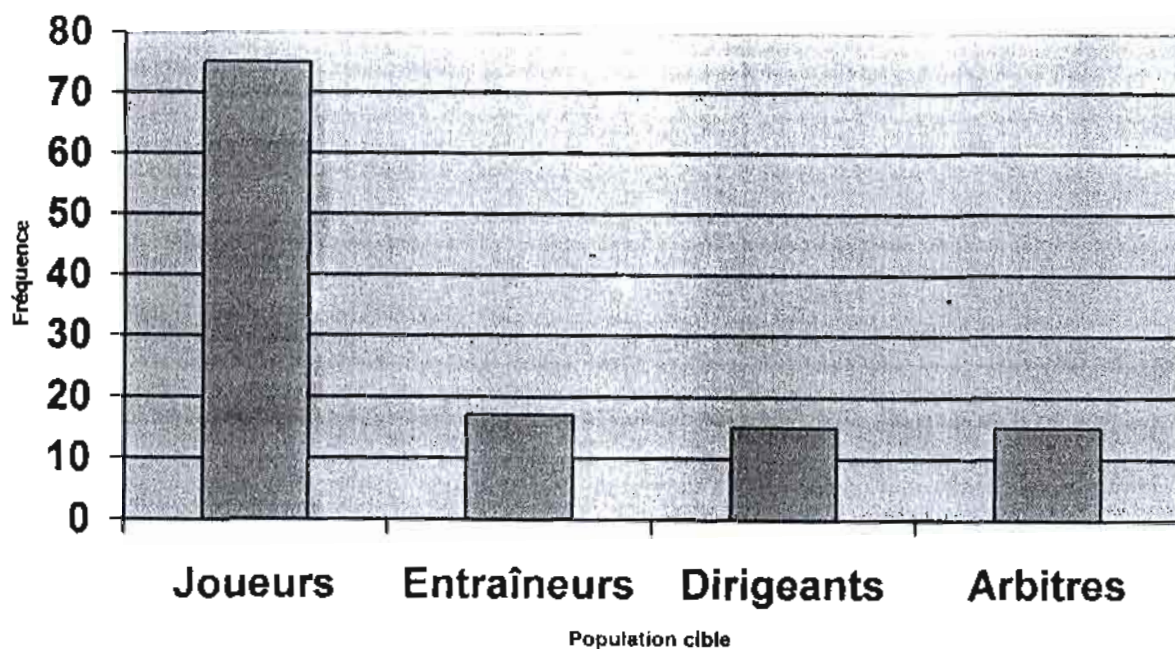
CHAPITRE III :
PRESENTATION, INTERPRETATION ET
COMMENTAIRES DES RESULTATS

Chapitre III : PRESENTATION, INTERPRETATIONS ET COMMENTAIRES DES RESULTATS

Tableau récapitulatif de la répartition de la population cible.

Populations cibles	Nombre de répondants	Pourcentage
Joueurs	75	61,47
Entraîneurs	17	13,93
Dirigeants	15	12,30
Arbitres	15	12,30
Total	122	100

Graphique relatif à la répartition de la population selon le nombre de répondants



Commentaire Tableau sur la répartition de la population cible

Notre population comprend l'ensemble des acteurs du spectacle de volley-ball à savoir : les joueurs, les entraîneurs, les dirigeants et enfin les arbitres aussi formant un noyau de 122 personnes questionnées.

L'ensemble des joueurs évoluent dans le championnat élite national en senior dans les clubs ciblés de Dakar pour l'étude. Ils se répartissent comme suit : 6 dames et 16 hommes du DUC(Dakar Université Club), 6 dames et 12 hommes de la CSE(Compagnie Sahélienne des Entreprises), 6 dames et 10 hommes des Aigles de Ouakam, 12 dames et 5 hommes de la SOCOCIM de Rufisque, 15 hommes de l'ASC Police et enfin 17 hommes de l'ASFA(Association Sportive des Forces Armées).

Les dirigeants sont pris dans ces clubs : 3 au niveau du DUC, 3 au niveau de la Police, 2 au niveau de l'ASFA, 2 au niveau des Aigle de Ouakam, 3 au niveau de la CSE et enfin 2 au niveau de la SOCOCIM.

Sur un total de 29 arbitres actifs dans la région de Dakar, 15 ont pu être touchés par l'étude avant ou après des rencontres entre ces clubs ciblés durant la préparation du championnat national de 2004.

Question N°1. Avez-vous connaissance des règles qui ont été récemment modifiées ?

Tableau (A) : Récapitulatif des réponses à la question 1.

	Nombre	oui		Non	
		n	%	n	%
Joueurs	75	65	86,67	10	13,33
Entraîneurs	17	17	100	00	00
Dirigeants	15	13	86,67	02	13,33
Arbitres	15	15	100	00	00
Total	122	110	90,16	12	09,84

n = nombre

% = pourcentage

Tableau (B) : récapitulatif des réponses de la question 1.

	No m- bre	Système de marquage continu		Introduction du libero		Elargissement de la zone de service		Liberté de coacher		temps morts techniques		Autres réponses		total	
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
joueurs	75	26	68,42	22	73,33	8	72,73	2	40	2	40	5	55,56	65	66,33
Entraîneurs	17	5	13,16	3	10	1	09,09	1	20	1	20	1	11,11	12	12,25
Dirigeants	15	3	07,89	2	06,67	1	09,09	1	20	1	20	1	11,11	12	12,24
Arbitres	15	4	10,53	3	10	1	09,09	1	20	1	20	2	22,22	09	09,18
Totale	122	38	38,78	30	30,61	11	11,23	5	05,10	5	05,10	9	09,18	98	100

n = nombre

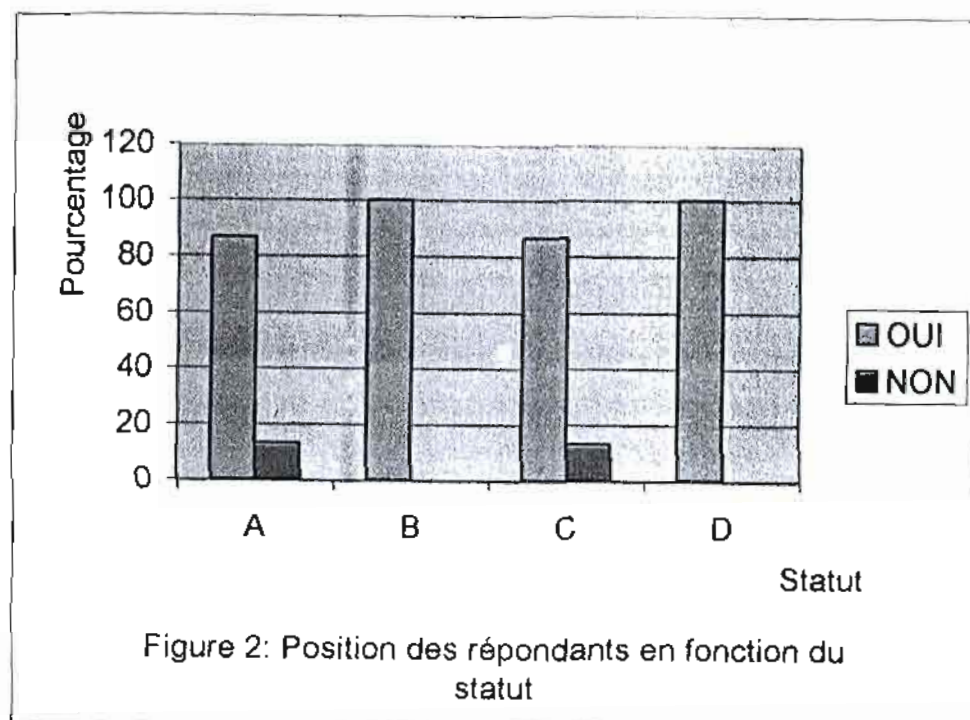
% = pourcentage

Commentaire tableau 1.

On voit très clairement que la majorité de la population 90,16% au niveau du tableau (A), affirme avoir connaissance des modifications des règles de volley-balle et comprend aisément qu'elles suivent l'évolution du jeu.

On remarque également une homogénéité des réponses chez les personnes directement concernées à savoir les arbitres 100%, les entraîneurs 100% que cette position est majoritaire à un degré moindre chez les dirigeants 86,67% et aussi chez les joueurs 86,67% où l'on sent encore cette homogénéité. En effet si l'on compare les résultats obtenus chez les arbitres et les entraîneurs à ceux des joueurs, on constate qu'il y a une différence non négligeable entre les pourcentages de réponses « oui ». La proportion des réponses « oui » chez les arbitres et les entraîneurs étant supérieure à celle des joueurs et des dirigeants de 13,33%.

Cette prise de position par rapport à la connaissance des règles de volley-ball s'explique par le caractère évolutif du jeu.



A = joueurs

C = dirigeants

B = entraîneurs

D = arbitres

Pour mieux étayer ce constat, nous feront appel à Julien Boucher (Directeur Technique Ontario Volley-ball, ex-entraîneur adjoint Team Canada Men's volley-ball, septembre 1999), qui pense que « le succès d'une équipe est maintenant (et temporairement) influencé par un facteur supplémentaire : la capacité d'adaptation au nouveau règlement . Joueurs comme entraîneurs, devront prouver leur efficacité en situation plus grande, provoquée par le rythme accru du jeu. Du moins jusqu'au prochain changement... ». Partant de cette majorité affirmant avoir connaissance des nouvelles règles de volley-ball (tableau A), nous remarquons que cette dernière donnait quelques règles qui peuvent être classées en six (6) rubriques :

1. Système de marquage continu.
2. introduction du libero.
3. élargissement de la zone de service.
4. liberté de coacher.
5. temps mort technique.
6. autres réponses .

Le résumé du tableau (B) montre que 38,78% de la population ciblée ont fait allusion au système du marquage continu. Parmi celle ci, nous remarquons un pourcentage élevé de joueurs 68,42%, affirmant toujours la même chose. Parce que ces derniers étant acteurs même de cette discipline, jugent nécessaire, voire primordial de connaître et de maîtriser les règles du jeu qui harmonisent et structurent la discipline. D'ailleurs, ce système de marquage a été instauré en 1998 ; et veut qu'un match se joue en trois (3) sets gagnants. On applique à tous les sets le système de la « marque continue ». Les quatre premiers se jouent en 25 points, avec 2points de différence. Le cinquième se joue en 15 points avec deux points d'écart.

30,61% des questionnés confirment avoir connaissance à la règle sur l'introduction du libero ; instaurée encore en 1998. D'ailleurs une équipe peut ou non choisir « l'option du libero ». Dans le cas où cette option est prise, il est inscrit parmi les douze (12) joueurs sur la feuille de match, (inscrit avec un « L ») et il faut l'ajouter à la feuille de notation du set.

La présentation des « six de départ » de l'équipe en début de match se fait à sept (7) joueurs, six (6) plus le libero.

11,23% des questionnés proposent à leur connaissance la règle portant sur l'élargissement de la zone de service. Cette extension de la zone rend la réception de service plus difficile et réduit aussi les possibilités offensives de la première construction d'attaque. D'ailleurs cette prise de position par rapport à cette règle a été majoritairement représentée par les joueurs (72,73%), qui sont les principaux acteurs concernés.

Question 2. comment jugez-vous votre niveau de compréhension des nouvelles règles du jeu ?

Tableau récapitulatif des réponses à la question 2.

	nombre	Très faible		faible		moyen		Bon		Très bon	
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Joueurs	75	01	1,33	02	02,67	22	29,33	35	46,67	15	20
Entraîneurs	17	00	00	00	00	04	23,53	10	58,82	03	17,65
Dirigeants	15	00	00	00	00	07	46,67	05	33,33	03	20
Arbitres	15	00	00	00	00	06	40	06	40	03	20
Total	122	01	0,82	02	01,64	39	31,97	56	45,90	24	19,67

n = nombre.

%= pourcentage.

Commentaire tableau 2.

Selon 45,90% de la population cible, le niveau du volley-ball sénégalais est bon. Pour 58,82% des entraîneurs, le qualificatif est le même. Par contre, pour 0,82% de la population cible composée essentiellement de joueurs 01,33%, juge que le niveau du volley-ball sénégalais est très faible. Cependant, 31,97% dont 46,67% des dirigeants, 40% des arbitres, et enfin 29,33% affirment que le niveau est moyen, contrairement aux entraîneurs. D'autre part on note une unanimité de la population qui s'accorde à dire que le volley-ball sénégalais n'a pas encore atteint le haut niveau Africain (faire partie de l'élite) et Mondial.

Question 3 : Applique-t-on avec rigueur ces nouvelles règles dans toutes les compétitions régionales ou nationales ?

Tableau récapitulatif des réponses à la question 3 :

	NOMBRE	OUI		NON	
		n	%	n	%
Joueurs	75	65	86,67	10	13,33
Entraîneurs	17	12	70,59	05	29,41
Dirigeants	15	12	80	03	20
Arbitres	15	09	60	36	40
Total	122	98	80,33	24	19,67

n= nombre

% pourcentage

Commentaire tableau 3

Pour ce qui est de l'application avec rigueur des nouvelles règles dans toutes les compétitions régionales ou nationales, nous constatons que 80,33% des questions confirment cette application. Pour 80% des dirigeants et 86,67% des joueurs la confirmation demeure encore la même. Pour mieux étayer ce constat, nous ferons appel au principe de l'application des règles qui permet d'offrir toutes les conditions appropriées aux joueurs pour que ceux-ci puissent jouer à leur haut niveau de performance.

Les joueurs, s'étant entraîné durant l'année avant la période des compétitions et ayant comme objectif de faire bonne figure dans ces différentes compétitions, doivent aussi profiter de cette occasion importante pour évaluer les résultats de leur entraînement et leur niveau réel du jeu. D'ailleurs l'évaluation exacte du niveau des athlètes et la valeur d'une compétition, ne peut provenir que de la performance des joueurs.

Cependant, 60% des arbitres l'affirment à un pourcentage moyen élevé par rapport aux joueurs, dirigeants et entraîneurs. Parce que les arbitres ne sont pas seulement les personnes qui accomplissent les devoirs en dirigeant un match et en appliquant correctement les règles, ils doivent aussi prendre en considération l'influence des facteurs psychologiques, infrastructures et sociaux en plus des éléments techniques.

Mais notons que les arbitres ayant des connaissances sans faille des règles doivent les appliquer avec fermeté dans le contexte du jeu, tout en tenant compte du règlement intérieur de la Fédération Sénégalaise de Volley-ball (FSVB) par rapport à la discipline, et aux nouvelles règles récemment modifiées.

Question 4 : Comment êtes vous informés de l'évolution des nouvelles règles ?

Tableau récapitulatif des réponses à la question 4

	Nombre	A l'entraînement		Par l'internet		Par le revue « the coach »		Par le stage de recyclage des arbitres et entraîneurs		Autres propositions		TOTAL	
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Joueurs	75	30	100	20	68,96	05	26,31	08	29,63	12	70,59	75	61,47
Entraîneurs	17	00	00	02	06,90	09	47,37	05	18,52	01	05,88	17	13,93
Dirigeants	15	00	00	03	10,35	03	15,79	08	29,63	01	05,88	15	12,30
Arbitres	15	00	00	04	13,79	02	10,53	06	22,22	03	17,65	15	12,30
Total	122	30	24,60	29	23,77	19	15,57	27	22,13	17	13,93	122	100

n=nombre

% = pourcentage

Commentaire tableau 4

Sur les 75 joueurs questionnés, 30 affirment avoir été informés à l'entraînement et 20 autres par l'Internet, puis 5 par le revue « The Coach », ensuite 8 par le stage de recyclage des arbitres et entraîneurs, et enfin 12 affirmant d'autres propositions. Il en est de même pour les entraîneurs dont 9 affirment avoir été informés par le revue « The coach », puis 5 autres par le stage de recyclage des arbitres et entraîneurs, ensuite 2 par l'internet et enfin 1 affirmant une autre proposition. Pour les dirigeants nous dirons d'abord que 3

affirment avoir été informés de l'évolution des nouvelles règles par l' internet, puis 3 autres par la revue nommée « the coach » qui paraît tous les trois les mois pour toute l'année, ensuite 8 autres par le stage de recyclage des arbitres et entraîneurs et enfin 1 affirmant autres propositions. En ce qui concerne les arbitres, 6 affirment avoir été informés des nouvelles règles par le stage de recyclage des arbitres et entraîneurs organisé par le des experts de la FIVB. Puis, 4 autres par l'internet, ensuite 2 par le revue « the coach », et enfin 3 affirmant d'autres propositions.

Par ailleurs, nous constatons que les entraîneurs, les dirigeants et les arbitres par rapport à leur niveau de sensibilisation pensent avoir été enformé soit par l'Internet soit par le revue « the coach » soit par le stage de recyclage des arbitres et des entraîneurs. Il en est de même pour les joueurs, seulement ce qui s'y ajoute de plus c'est l'entraînement par rapport aux autres questionnés, c'est la proposition soit à l'entraînement. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la FIVB met sur place un collectif de formateurs par rapport à ces règles, nommé les experts, par des documents à la disposition de ces pratiquants, ou encore des sites électroniques pour la cueillette de données pour informer sa population pratiquante.

Tout ceci peut effectivement constituer l'un des facteurs qui actualisent ou qui sensibilisent le plus les acteurs, les équipes. L'information, il faut le dire est l'un des moyens d'actualisation pour les joueurs.

Question 5 : Pensez-vous qu'il y a des avantages ou des inconvénients dans l'application du nouveau système de pointage ?

Tableau(A) récapitulatif des réponses à la question 5

	Nombre	Oui		Non	
		n	%	n	%
Joueurs	75	70	93,33	5	06,67
Entraîneurs	17	15	88,24	2	11,76
Dirigeants	15	14	93,33	1	06,67
Arbitres	15	15	100	0	0
Total	122	114	93,44	8	06,56

n =nombre

%=pourcentage

Tableau (B) Récapitulatif des réponses à la question 5

	Nom- bre	Raccourciss ement du temps de jeu		Possibilité d'une couver- ture, mediatique		Liberté de coacher		Rapidité du jeu		Autres proposi- tions		TOTAL	
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Joueurs	75	35	66,04	16	59,26	3	60	6	54,55	10	55,56	70	61,40
Entraîneurs	17	5	09,43	4	14,82	1	20	2	18,18	3	16,67	15	13,16
Dirigeants	15	7	13,21	4	14,81	0	0	1	09,09	2	11,11	14	12,28
Arbitres	15	6	11,32	3	11,11	1	20	2	18,18	3	16,66	15	13,16
Total	122	53	46,49	27	23,68	5	04,39	11	09,65	18	15,79	114	100

n=nombre

%= pourcentage

Commentaire tableau 5

En ce qui concerne les avantages ou inconvénients dans l'application du nouveau système de pointage, la majorité des questionnés 93,44% (tableau A) ont répondu « oui » et pensent que cette application favorise l'aspect évolutif du jeu. D'ailleurs cette majorité se positionne, à commencer par les arbitres avec un pourcentage de 100%, puis par une homogénéité de pourcentage 93,33% chez les joueurs et dirigeants ; par rapport aux avantages et donnent des propositions justificatives qui peuvent être classés en cinq(5) rubriques : (cf. tableau B)

- 1- Raccourcissement du temps de jeu..
- 2- Possibilité d'une couverture médiatique.
- 3- Liberté de coacher.
- 4- Rapidité du jeu (continuité du jeu).
- 5- Autres propositions.

En résumé, le tableau (B) révèle qu'avec la modification des règles sur l'application du nouveau système de pointage le volley-ball devient beaucoup plus existant et vivant.

- 46,49% des questionnés estiment que le volley-ball a eu un avantage sur le raccourcissement du temps de jeu. En moyenne, la durée des matches a été de 1h46mn et celles des sets 23 minutes dans l'édition de la ligue mondiale (nous rapporte : julien boucher-directeur technique. Ontario volley-ball ; Ex entraîneur adjoint-team Canada men's volley-ball septembre 1999). En outre, il affirme qu'au « national team challenge cup », la durée moyenne des matches du côté féminin a été 1h38mn et celle de sets de 24minutes. Chez les hommes, les matches 3 de 5 se sont déroulés en moyenne pendant 1h29minutes. Au Sénégal, les matches se jouent en moyenne, en moyenne 1h10minutes et les sets en 17minutes (monographie de pape samba LY ; page45.). Il faut toutefois souligner que la diminution du temps des matches sera moins importante pour les niveaux plus bas. Jusqu'à un point ou ; dans certains cas les matches des équipes benjamines et cadettes (tout au

moins ceux qui auraient duré moins de deux(2) rotation complètes) dureront longtemps avec le système de pointage continu.

- 23,68% pensent que la possibilité d'une couverture médiatique est l'un des principaux avantages dans l'application du système de pointage continu.

Bien avant cette application du nouveau système de pointage continu, vers la fin des années 1960, les instances fédérales posaient le problème du temps de jeu, de la durée des matches. La variation de celle-ci rend difficile la programmation en directe de l'événement sportif. Par pallier cet inconvénient, dès 1988, le set décisif (tie-break) est instauré.

En 1998, tous les sets sont joués selon le système de la marque continu c'est à dire comme le set décisif, chaque échange se termine par un point. Pour rentabiliser le spectacle télévisuel, il est prévu dans les compétitions mondiales organisées par la fédération internationale deux temps morts techniques d'une durée d'une (1) minute chacun lorsque le score atteint huit points puis seize pour remettre la diffusion de spots publicitaires.

Question 6 : Pensez-vous qu'il y a des avantages ou des inconvénients dans l'introduction du libero au volley-ball ?

Tableau (A) Récapitulation des réponses à la question 6

	Nombre	Oui		Non	
		n	%	n	%
Joueurs	75	71	94,67	04	05,33
Entraîneurs	17	17	100	00	0
Dirigeants	15	13	86,67	02	13,33
Arbitres	15	15	100	00	0
Total	122	116	95,08	06	04,92

n=nombre

%= pourcentage

Tableau (B) Récapitulation des réponses à la question 6

	No- m- bre	Renforce- ment de la défense		Permet aux joueurs attaquants de récupérer en défense		Permet la participati on des joueurs de petites tailles		Assure et stabilise les réceptions et la défense basse		Autres propositio ns		TOTAL	
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Joueurs	75	16	51,61	10	50	5	41,67	32	78,04	8	66,67	71	61,21
Entraîneurs	17	5	16,13	4	20	3	25	3	07,32	2	16,67	17	14,65
Dirigeants	15	6	19,36	3	15	1	08,33	2	04,88	1	08,33	13	11,21
Arbitres	15	4	12,90	3	15	3	25	4	09,76	1	08,33	15	12,93
Total	122	31	26,72	20	17,24	12	10,35	41	35,34	12	10,35	116	100

n=nombre

%= pourcentage

Commentaire tableau 6 :

Au regard de ce (tableau A), on s'aperçoit que 95,08% de la population ciblée ont répondu « oui » et estiment qu'il y a des avantages dans l'introduction du libero. Compte tenu de majorité, favorable à l'introduction du libero dans le jeu, on soulignerait une homogénéité de pourcentage 100% concernant les arbitres et les entraîneurs.

Cette majorité donne quelques avantages qui peuvent être classés en cinq (5) catégories : (cf. tableau B)

- 1) Renforcement de la défense.
- 2) Permet aux joueurs attaquants de récupérer en défense.
- 3) Permet la participation des joueurs de petites tailles.
- 4) Assure et stabilise les réceptions et la défense basse ou les services.
- 5) Autres propositions.

Le résumé du tableau (tableau B) révèle que 35,34% de la population ciblée estiment que la règle sur l'introduction du libero dans le jeu a eu un avantage d'assurer et de stabiliser les réceptions ou les services.

Généralement les équipes utilisent le libero pour assurer les bonnes premières balles (au service) afin de libérer les joueurs qui peuvent dès lors se concentrer de leur tâche d'attaquant. En outre il facilite le travail et assure la distribution de la passe aux joueurs aux postes avants ou à voir même solliciter les joueurs en zone arrière.

- 17,24% pensent que l'introduction du libero permet aux joueurs attaquants généralement les centraux de récupérer . En général, les joueurs au poste 3 sont souvent moins bons en défense ou bien ont du mal parfois à assurer les réceptions en défense.

Ainsi, pour les postes arrières ils sont généralement remplacés par le libero qui est spécialisé en défense.

Question 7 : Pensez-vous qu'il y a une nouvelle attitude des joueurs au moment du service dans un match ?

Tableau (A) : récapitulatif des réponses à la question 7

	Nombre	Oui		Non	
		n	%	n	%
Joueurs	75	57	76	18	24
Entraîneurs	17	15	88,24	02	11,76
Dirigeants	15	10	66,67	05	33,33
Arbitres	15	14	93,33	01	06,67
Total	122	96	78,69	26	21,31

n=nombre

%= pourcentage

Tableau(B) récapitulatif des réponses à la question 7

	Nombre	Concentration au moment du service		Autres propositions		Total	
		n	%	n	%	n	%
Joueurs	75	47	62,67	10	47,62	57	59,38
Entraîneurs	17	11	14,67	4	19,05	15	15,62
Dirigeants	15	8	10,66	2	09,52	10	10,42
Arbitres	15	9	12	5	23,81	14	14,58
Total	122	75	78,13	21	21,87	96	100

n=nombre

%= pourcentage

Commentaire tableau 7 :

Pour ce qui est de la question nous disons que 78,69% au niveau (tableau A) des questionnés confirment cette nouvelle attitude. A commencer par les arbitres avec 93,33% ; Compte tenu de leur rôle de juge (maître du terrain). Mais aussi les joueurs avec un pourcentage non négligeable 76% étant acteurs même à l'action du service. Pour mieux étayer cette remarque nous feront appel à la première de beaucoup d'entre nous ; A été de dire que la prise de risques du service diminuerait avec le nouveau système de pointage parce que maintenant tout service raté entraîne un point pour l'adversaire. C'est d'ailleurs, cette majorité affirmant cette attitude qui donne des propositions qui peuvent être classées en catégories :

1. Concentration au moment du service.
2. autres propositions.

En résumé, le (tableau B) révèle que 78,13% de notre population cible affirment que les joueurs sont plus concentrés au moment du service. Parce qu'étant conscient qu'avec le nouveau système de pointage le service raté entraîne un point pour l'adversaire. Malgré le fait qu'un service facile entraînera probablement un point pour l'adversaire de toute façon il semble en effet que le service est perdu de son agressivité (cette tendance diminuera considérablement au même rythme que les équipes deviendront plus familières avec le pointage continu.).

Pour 62,67% des joueurs l'affirmation est encore la même. Parce que ces derniers semblent assurer leur service beaucoup plus qu'avant, surtout la différence de point est minime (2 point au moins). Avec une avance de 3 points est plus, la vitesse, la force et la prise de risque au service augmente considérablement.

Question 8 : Connaissez-vous les tactiques et les techniques qui ont été élaborées à partir des nouvelles règles ?

Tableau (A) récapitulatif des réponses à la question 8.

	Nombre	Sur le plan offensif				Sur le plan défensif			
		Oui		Non		Oui		Non	
		n	%	n	%	n	%	n	%
Joueurs	75	30	40	45	60	45	60	30	40
Entraîneurs	17	9	52,94	08	47,06	13	76,47	04	23,53
Dirigeants	15	6	40	09	60	13	86,67	02	13,33
Arbitres	15	10	66,67	05	33,33	12	80	03	20
Total	122	55	45,08	67	54,92	83	68,03	39	31,97

n = nombre

% = pourcentage

Tableau (B) récapitulatif des réponses à la question 8

Questionnés propositions		Joueurs		Entraîneurs		Dirigeants		Arbitres		Total	
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Sur le plan offensif	Spécialisation par poste des attaquants	13	43,34	05	55,56	03	50	05	50	26	47,27
	Pénétration des attaquants	10	33,33	03	33,33	02	33,33	04	40	19	34,55
	Système de jeu (1 passeur et 5 attaquants)	07	23,33	01	11,11	01	16,67	01	10	10	18,18
	Total	30	54,55	09	16,36	06	10,91	10	18,18	55	100
Sur le plan défensif	Spécialisation du libero à la réception et à la défense	20	44,44	08	61,54	09	69,23	07	58,34	44	53,01
	Réception en U ou en W	13	28,89	02	15,38	01	07,69	01	08,33	17	20,48
	Réception spécialisée à 3 voir même 2 joueurs	12	26,67	03	23,08	03	23,08	04	33,33	22	26,51
	total	45	54,22	13	15,66	13	15,66	12	14,46	83	100

n= nombre

%= pourcentage

Commentaire tableau 8

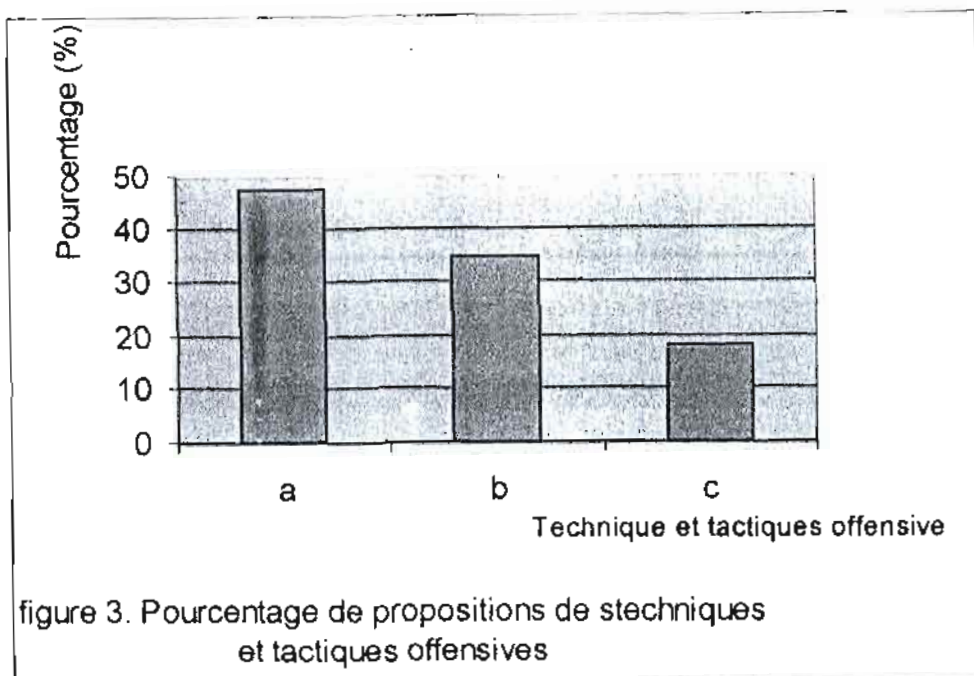
Au regard de ce (tableau A), on voit d'abord sur le plan offensif une majorité 54,92% des questionnés affirmaient n'avoir pas connaissance des techniques et tactiques élaborées à partir des nouvelles règles. Parmi cette majorité de 60% des joueurs de même que la plus part des dirigeants affirment la même chose que les autres questionnés. Néanmoins nous notons un pourcentage non négligeable de 45,08% des questionnés affirmant avoir connaissance des tactiques et techniques qui ont été élaborées à partir des nouvelles règles. On remarque également que c'est principalement chez les personnes directement concernées à savoir les entraîneurs 52,94% et les arbitres 66,67% que cette position est majoritaire et à un degré moins chez les joueurs 40% et dirigeants.

Ensuite sur le plan défensif on voit également une majorité de 68,03% de questionnés affirmant avoir connaissance des techniques et tactiques élaborées à partir des nouvelles règles. En l'occurrence les personnes directement concernées à savoir les entraîneurs 76,47%, les dirigeants 86,67%, les arbitres 80% que cette position est majoritaire et à un pourcentage moins élevé chez les joueurs 60%.

Sur le plan offensif, on peut classer les techniques et tactiques proposées par cette minorité des questionnés en trois rubriques :

- a- spécialisation par poste des attaquants.
- b- Pénétration des attaquants.
- c- Système de jeu (1 passeur et 5 attaquants).

Les pourcentages de propositions de ces trois rubriques par les questionnés sont repris dans le graphique ci-dessous.



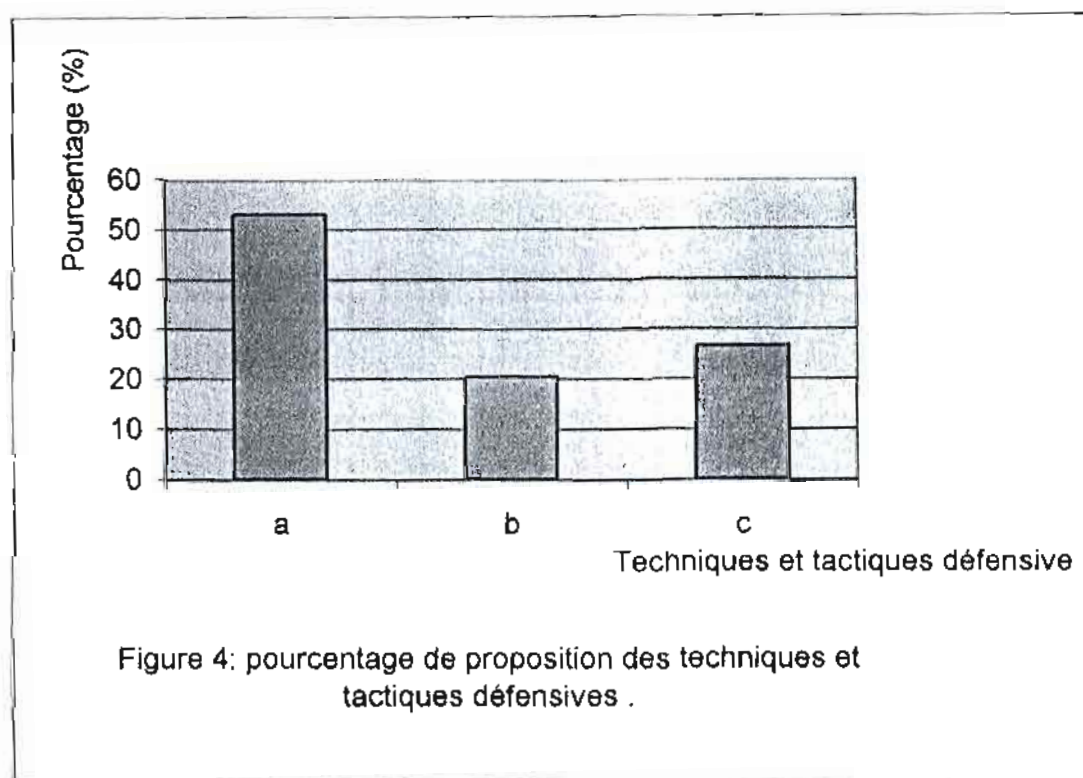
C'est évidemment la « spécialisation par poste des attaquants » qui est la tactique la plus citée 47,27% par les questionnés notamment par les entraîneurs 55,56%. Ils expliquent leur choix par le fait que cette tactique peut, dans certaines conditions conduire directement à de meilleures combinaisons de jeu. Par ailleurs, il est à remarquer que les deux(2) premières catégories de propositions ont un pourcentage plus élevé que la dernière catégorie de proposition.

La principale explication est que la nouvelle modification de la règle du nouveau système de pointage continu offre à l'équipe ne possédant pas le ballon la possibilité de s'organiser afin d'exercer une meilleure défense sur l'équipe en situation d'attaque (ou qui doit remettre en jeu). Pour cela, la première tactique offensive qui s'impose doit être « la spécialisation par poste des attaquants » si l'on veut la fluidité ou la stabilisation du jeu d'autant plus que le jeu est plus existant, agressif avec le nouveau système de pointage continu.

Sur le plan défensif, les tactiques proposées par les questionnés vont être classées en trois rubriques :

- a) spécialisation du libero à la réception et à la défense.
- b) Réception en U et en W.
- c) Réception spécialisée à trois (3) voir même deux(2) joueurs.

Les pourcentages de propositions de ces trois rubriques par les questionnés sont repris dans le graphique ci dessous.



A ce niveau, c'est également « la spécialisation du libero à la réception et à la défense » qui est la plus considérée par le questionnés 53,01%.

En effet, ces derniers pensent qu'elle est la forme de défense la plus sollicitée en situation de jeu. Une équipe qui n'est pas en possession de la balle dans un match est sous la contrainte de trouver la bonne stratégie au problème posé par la défense adverse en situation d'attaque. A un pourcentage moyen

élevé par rapport au pourcentage de la première proposition, c'est la réception un U ou en W 20,48% qui est proposée. Par contre, il est à souligner un pourcentage non négligeable de questionnés 26,51% proposant en troisième position « la réception spécialisée à 3 voir 2 joueurs » que nous pensons pourtant être très importante par le fait que tout est misé sur la bonne organisation défensive. Dès lors, il est des meilleurs de spécialiser dans la réception des balles d'attaque deux (ou à) voire (même) trois joueurs dans la défense. Cette tactique est parfois utilisée par les équipes en difficulté défensive.

En résumé, on peut dire que les comportements techniques et tactiques des joueurs et de l'équipe sont influencés de différentes manières par le nouveau système de pointage continu selon que l'équipe se trouve en situation d'attaque ou de défense.

- Sur le plan offensif, du fait de l'accord d'un point pour l'équipe en attaque après que l'adversaire est commis une faute (défensive ou offensive), nous pousse à dire que l'influence est positive compte tenu du nouveau système de pointage continu favorisant l'attaque pour le gain de point, que par ce fait des actions spectaculaires vont être menés par le joueurs depuis le service.
- Sur le plan défensif, l'influence ne peut être que positive comme le stipule son affirmation dans les tendances générales par Julien Boucher (directeur technique – Ontario volley ball.ex-entraîneur adjoint- team Canada men's volley-ball en septembre 1999). Que « le nouveau système de marquage continu semble rapprocher les équipes de tête et celles du milieu du tableau. Maintenant que la plupart des points sont marqués par la phase de réception de service, les équipes plus faibles en défense sont moins désavantagées ce qui produit des matches plus serrés ». Tout dernièrement dans le championnat d'Afrique de volley-ball (CAVB) qui s'est déroulé chez nous ici au Sénégal dans la période du 27 Avril au 01 Mai 2004, on a

vu le pourcentage des matches se terminer en majorité par un pointage de 3 sets à 0. De plus le résultat final pour la majorité des sets joués se situe entre 25 – 18 et 25 – 23.

En effet, les nouvelles règles offrent aux équipes les possibilités de choisir et d'instaurer des formes d'attaque et de défense adaptées à chaque situation de jeu ou à la morphologie de ses joueurs afin d'entrer très rapidement en possession du ballon. Pour cela une parfaite exploration de ces règles devraient les amener à trouver les moyens légaux mais aussi subtils qui pourrait offrir une meilleure compréhension de ces règles afin d'éviter les malentendus.

Question 9 : Que pensez-vous du fait que les règles du volley – Ball soient constamment modifiées ?

Tableau récapitulatif des réponses à la question 9

	Nom- bre	Rend le volley-ball plus spectaculaire		Montre l'évolu- - tion du jeu		Promouvoir le volley-ball		Autres propositions		Total	
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Joueurs	75	20	57,14	40	74,07	10	43,48	5	50	75	61,47
Entraîneurs	17	6	17,14	5	09,26	4	17,39	2	20	17	13,93
Dirigeants	15	5	14,29	3	05,56	6	26,09	1	10	15	12,30
Arbitres	15	4	11,43	6	11,11	3	13,04	2	20	15	12,30
total	122	35	28,69	54	44,26	23	18,85	10	08,20	122	100

n = nombre

% =pourcentage

Commentaire tableau 9

Le résumé de ce tableau révèle très clairement que la majorité des questions 44,26% affirment que le fait que les règles du volley Ball soient constamment modifiées, indique l'aspect évolutif du jeu. Pour étayer ces propos nous ferons appel à Metzler j. (cent ans d'histoire des pratiques du volley Ball réflexions l'intention des enseignants) dans une histoire culturelle du sport, qui affirme que « l'évolution des règlements peut également être comprise comme la nécessaire prise en compte des exigences de retransmission télévisée des spectacles sportifs à commencer par la maîtrise du temps : la « déesse télé » est devenue la maîtresse de cérémonie au point d'imposer les horaires des différents événements sportifs Cf Enquête info matin du 4 mars 1994 : « comment la télé, maîtresse du sport, change des règles et les sportifs ».

Par contre 28,69% des questionnés pensent, le fait que les règles soient constamment modifiées rend le volley-ball plus spectaculaire. Parce qu'avec l'introduction d'un joueur libero dans le jeu, on voit de belles actions défensives du libero ; en plus de beaux gestes de glissade afin de récupérer la balle.

Question 10 : Pensez-vous que ces nouvelles règles seront encore modifiées à l'avenir ?

Tableau A récapitulatif des réponses à la question 10.

	Nombre	Oui		Non		Ne sais pas	
		n	%	n	%	n	%
Joueurs	75	29	38,67	02	02,66	44	58,67
Entraîneurs	17	09	52,94	00	0	08	47,06
Dirigeants	15	09	60	01	06,67	05	33,33
Arbitres	15	10	66,67	00	0	05	33,33
Total	122	57	46,72	03	02,46	62	50,82

n= nombre

%= pourcentage

Tableau B : récapitulatif des réponses à la question 10

	Nom bre	Au niveau du filet		Au niveau des rempla- cements (change- ments)		Au niveau des temps morts techniques		Au niveau de L'attaque		Autres propositions		Total	
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Joueurs	75	8	44,44	5	50	3	42,86	6	66,67	7	53,85	29	50,88
Entraîneurs	17	4	22,22	1	10	2	28,57	1	11,11	1	07,69	09	15,79
Dirigeants	15	3	16,67	2	20	1	14,29	1	11,11	2	15,38	09	15,79
arbitres	15	3	16,67	2	20	1	14,28	1	11,11	3	23,08	10	17,54
Total	122	18	31,58	10	17,54	7	12,28	9	15,79	13	22,81	57	100

n=nombre

%= pourcentage

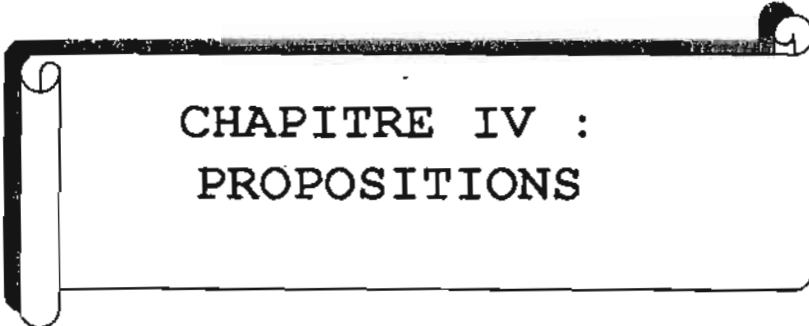
Commentaire des deux tableaux par rapport à la question 10

Au regard de ce tableau, on voit très clairement que la majorité de répondants 50,82% affirme n'avoir pas d'avis en d'autres termes « ne sais pas » sur le fait que ces nouvelles règles pourront être modifiées à l'avenir. Parmi ces derniers 66,67% des arbitres affirment la même chose, de même que les dirigeants avec 60% et aussi les entraîneurs avec 52,94%. D'ailleurs cette minorité affirmant cette possibilité se positionne par rapport à une éventuelle modification de ces nouvelles règles et donne des propositions qui peuvent être classées en cinq (5) catégories :

- 1- au niveau du filet.
- 2- au niveau des remplacements(changements).
- 3- au niveau des temps morts techniques.
- 4- au niveau de l'attaque.
- 5- autres propositions.

En résumé de ce deuxième tableau (B), nous révèle que 31,58% des répondants affirment que la possibilité d'une éventuelle modification des règles de volley-ball pourrait se situer au niveau de la hauteur du filet. Compte tenu de la tendance générale de nos entraîneurs et dirigeants à recruter pour l'ensemble des équipes, des joueurs(es) de grandes tailles environ 1,90m et plus chez les hommes et 1,75m et plus chez les femmes. D'ailleurs c'est dans cette majorité qu'on a pu remarquer la majeure partie des questionnés étaient des joueurs 44,44%.

- 17,54% pensent que la possibilité d'une éventuelle modification des règles pourrait s'opérer au niveau des remplacements. Parce qu'étant conscient du gain de temps dans le jeu et n'ayant comme souci pour le volley l'assurance d'une couverture médiatique. Il serait encore meilleure d'effectuer nos changements (remplacements) comme ça se fait au handball. Autrement dit autoriser des changements qui ne seront pas notifiés dans les feuilles de matchs mais limités en nombre de remplacements.



CHAPITRE IV :
PROPOSITIONS

CHAPITRE IV : PROPOSITIONS

Notre étude systématique qui s'est penché sur un ensemble de nouvelles règles influençant la qualité du jeu nous amène à faire des propositions et éventuellement dégager des perspectives d'avenir pour un meilleur rendement de l'aspect comportemental, tactique et technique de nos équipes.

A l'aube d'une nouvelle saison de compétition, nous nous demandons comment les récents changements de règles durant cette dernière décennie vont influencer le sport qu'on adore ainsi que l'entraînement des athlètes qui le pratiquent. La plupart d'entre nous avons notre propre idée sur la façon de s'ajuster mais très peu peuvent prétendre connaître exactement les conséquences des règles du nouveau système de pointage et l'avènement du libero.

Cela s'explique peut être par le fait que très peu de personnes ont participé ou organisé une évaluation des nouvelles règles, sauf peut-être l'application de ceux-ci lors des compétitions scolaires, régionales, fédérales et internationales.

Voici les tendances qui semblent ressortir de ces différents tournois.

A l'international, les changements opérés au niveau des règles ont eu des conséquences positives sur la qualité du jeu.

- la règle du nouveau système de pointage continu raccourcit en moyenne, la durée des matchs (ce qui était un des objectifs de départ). Dans l'édition de la ligue mondiale, la durée moyenne des matchs a été de 1h 45 minutes (avec une moyenne de temps de 1h 30 minutes) et celle des sets de 23 minutes.

Dans le championnat national du Canada, la durée moyenne des matchs du côté féminin a été de 1h 38 minutes et celle des sets de 24 minutes. Chez les hommes les matchs se sont déroulés en moyenne pendant 1 h 29 minutes et les sets 24 minutes.

Il faut toute fois souligner que la diminution du temps des matchs sera moins importante pour les niveaux plus bas jusqu'à un point ou, dans certains cas, les matchs des équipes benjamines et cadettes (tout au moins ceux qui auront duré moins de deux (2) rotations complètes) dureront plus longtemps avec le système de pointage. Le nouveau système de pointage continu semble rapprocher les équipes de tête et celle du milieu du tableau. Maintenant que la plupart des points sont marqués par la phase de réception de service, les équipes les plus faibles en défense sont moins désavantagées ce qui produit des matchs plus serrés. Dans la ligue mondiale le pourcentage de matchs se terminent par un pointage de 3 à 0 a diminué de 48%(entre 1990 et 1998) à 34% en 1999. De plus, le résultat final de 71% des sets joués entre 25-18 et 25-23.

- La règle de l'introduction du libero n'a pas beaucoup d' impact sur le nombre de balles défendues par une équipe ou sur l' efficacité en réception de service. Pas beaucoup d' impacts, non plus, sur le nombre de balles défendues par le libero comparativement aux autres joueurs sur le terrain (la vraie question demeure bien sur : « est-ce que le libero défend plus de balles que les joueurs qu'il /elle remplace ? »).

Cela peut sans doute s'expliquer par le fait que comme il s'agit d'une nouvelle « position », la plupart des joueurs évoluant comme libero ne sont pas en encore de qualité supérieure aux autres joueurs. Ce qui ne sera sans doute plus le cas d'ici 2 ou 3 ans.

Même si depuis son avènement, les entraîneurs utilisent presque exclusivement le libero en remplacement des 2 joueurs du centre, on a pu observer certains variations. La situation la plus répandue est le changement du joueur de centre après son service, avec le libero demeurant sur le terrain trois (3) rotations complètes (ou deux (2)1/2 pour être plus précis). On a vu certaines

équipes utiliser ce principe mais pour un seul des deux centraux seulement (l'équipe féminine junior de la Russie). Le résultat est que le libero ne joue que « la moitié du match ». On a vu certaines équipes utiliser le premier scénario mais en remettant de temps à autre le joueur de centre sur le terrain pour améliorer l'attaque en ligne arrière sur phase de service.

On a aussi vu certaines équipes ne pas utiliser de libero pendant tout un match ou tout un tournoi. Seul l'avenir nous dira l'utilisation du libero évoluera dans les compétitions locales et nationales.

La prise de risque du service diminuerait avec le nouveau système de pointage continu parce que maintenant tout service raté entraîne un point pour l'adversaire. Malgré le fait qu'un service facile entraînera probablement un point pour l'adversaire de toute façon, il semble en effet que le service ait perdu de son agressivité(cette tendance diminuera considérablement au même rythme que les équipes deviendront plus familières avec le nouveau système de pointage continu). Les joueurs semblent « assurer leur service beaucoup plus qu'avant, surtout quand la différence de points est minime (deux points ou moins) ». Avec une avance de trois points et plus, la vitesse, la force et la prise risque au service augmentent considérablement.

- On devrait assister à une augmentation du temps d'entraînement consacré au service, au niveau de la régularité, de la précision et du contrôle, particulièrement chez les joueurs. Il est aussi à noter que comme la nouvelle règle au service ne permet qu'un lancer (au lieu de deux), la précision de celui-ci sera d'autant plus importante (surtout chez les serveurs smashés) ainsi que l'attention qui devra être portée à son entraînement.

La notion la plus difficile à laquelle les joueurs auront à s'adapter est le concept que toutes les erreurs commises produisent un point, de ce fait la discipline tactique doit être de rigueur ainsi que la vérité dans la stratégie afin de

s'adapter à l'équipe adverse. Par rapport à la réception du service, nous dirons que les joueurs sélectionnés comme libero devront être entraînés dans des conditions d'attaques très spécifiques.

Maintenant que la plupart des points seront marqués sur la phase de réception de service, la logique dicte que le pourcentage du temps d'entraînement consacré à la réception devrait augmenter et celui consacré à la défensive, diminuer. A remarquer que maintenant, une équipe n'a plus besoin que de quelques points marqués sur sa phase défensive (de service) pour espérer remporter un set. Tout au moins deux points de plus que son adversaire en marquera sur la sienne.

Au Sénégal l'enquête menée auprès de notre population cible par rapport aux conséquences des récents changements des règles de jeu ; nous pousse à révéler après analyse des données que 90,16 % de la population cible jugent être informés et avoir connaissance des nouvelles règles récemment modifiées durant cette dernière décennie. Cette situation est liée aux avantages de nos structures dirigeantes (je veux nommer la Fédération Sénégalaise de Volley-ball et le centre de développement) nationales par rapport à l'information. En effet les moyens mis à la disposition (brochure, document) des adeptes (pratiquants) demeurent relativement suffisant. Pour cela on devrait assister si possible à la mise en place d'un site informatique de la Fédération Nationale ; augmenter les séminaires par rapport aux récentes modifications des règles de jeu ; démultiplier les stages de recyclages des entraîneurs et arbitres. Pour cela la fédération sénégalaise de volley-ball doit permettre une ouverture à tout pratiquant d'accéder à des séminaires et stages de recyclage par rapport aux modifications réglementaires opérés par la fédération internationale de volley-ball. Afin de permettre à tout adepte de la discipline d'apporter sa pierre à la promotion de ce sport qu'on aime tant. En outre la FSVB doit mener une politique de développement à la base ; par l'officialisation des écoles de sports qui seront gérés par les techniciens de la DTN, comme déjà ça s'est initié par les étudiants

optionnaires de volley-ball à l' INSEPS de Dakar, non soutenue totalement par la F.S.V.B et aussi par peu de clubs (SOCOCIM ET CSS).

Cela permettra d'augmenter la popularité du volley-ball dans la mesure où beaucoup de jeunes seront intéressés par la découverte et la pratique de la discipline. Dans le cadre des récentes modifications opérées aux niveau réglementaire de la discipline durant cette dernière décennie, nous diront que ces impacts au niveau local comme nous l'avons analysé à travers nos données sont identiques à l'international. Il n'y a donc pas de différence significative.

Avec le nouveau système de marquage continu on a constaté que les matchs au niveau national se jouent en moyenne en 1h10mn et les sets en 17 minutes. Ce qui explique encore la diminution du temps de jeu à l'image de l'international.

Ainsi suite à la diminution notable du temps de jeu, en moyenne des matchs, on devrait assister à une diminution du temps d'entraînement. Ceci serait un principe logique par rapport à la baisse du temps de jeu.

La règle sur l'introduction du libero n'a pas encore un grand impact dans le jeu au niveau local. Pour l'ensemble de nos clubs ciblés dans notre échantillon peu d'entre eux utilisent le libero comme joueurs occupant la réception de service et la couverture de la zone arrière. Pour preuve, nous prenons l'exemple du club(SOCOCIM) qui avait représenté le Sénégal lors du dernier Championnat d'Afrique de Volley-Ball en dame dans la période du 27 avril au 01 mai au Sénégal, où nous avons constaté pour l'ensemble des matchs disputés, nous avons vu le coach sénégalais faire entrer sa joueuse libero dans le jeu ; alors qu'on a remarqué qu'elle ne faisait qu'embellir le jeu. Cette remarque s'explique par le fait que l'entraîneur utilise très rarement sa « libero » dans les entraînements en club.

Suite à ces constats, nos clubs devraient utiliser le libero afin de s'aligner au rang continental comme on a pu le voir avec les autres équipes Egyptienne,

Tunisienne et Kenyane (d'ailleurs le trophée de la meilleure «libero » leur revenait) ; lors du dernier Championnat Afrique de Volley-Ball(C.A.V.B).

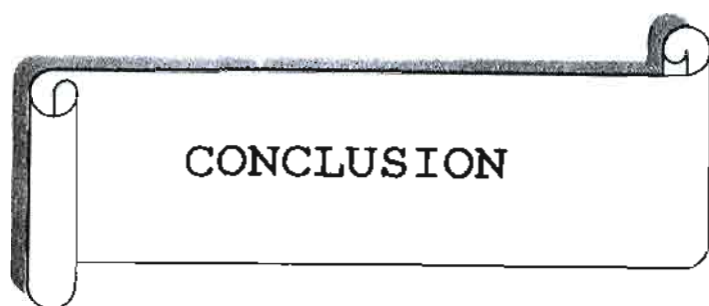
En outre la règle portant sur ce lancer unique pour la tentative de service a eu un impact majeur pour l'ensemble des répondants au niveau local à l'image internationale. Les joueurs sont d'avantage concentrés au moment du service pour ne pas le rater, étant donné qu'il n'y a qu'une seule tentative. Ainsi nos entraîneurs devraient augmenter le temps d'entraînement consacré au service, au niveau de la régularité, de la précision et du contrôle particulièrement chez les jeunes (pratiquants).

La notion la plus difficile à laquelle les joueurs auront à s'adapter est le concept que toutes les erreurs commises produisent un point, de ce fait la discipline tactique doit être de rigueur ainsi que la variété dans la stratégie afin de s'adapter à l'équipe adverse.

Par rapport à la réception du service, nous dirons que les joueurs sélectionnés comme libero doivent être entraînés dans des conditions de jeu très spécifiques.

Pour clore ce chapitre , nous proposons quelques perceptives d'étude ressorties à travers notre questionnaire :

- Eliminer l'enregistrement des joueurs sur la feuille de match. Permettre aux joueurs de rentrer et de sortir dans le jeu en respectant la procédure de remplacement (prendre le petit tableau numéroté du joueur à remplacer en suite aller se placer à la ligne des trois mètres) pour ne pas perdre de temps sans pour autant dépasser le nombre de remplacements (6 remplacements par set).
- On peut penser à une éventuelle augmentation du filet, vue la tendance générale des entraîneurs et dirigeants à recruter dans les équipes des joueurs de grandes tailles. Il y'a aussi les qualités physiques qui sont telles que : les sauts d'attaques et de contres sont bien supérieurs à la hauteur réglementaire du filet



CONCLUSION

L'objectif de notre étude était d'étudier l'impact des nouvelles règles sur les comportements techniques et tactiques des joueurs de volley-ball du Sénégal. Pour ce faire, nous avons choisi comme unités de mesure le cas des clubs de Dakar durant cette dernière décennie, où est concentrée la majorité des équipes évoluant en première division (D1). En somme, il s'agissait pour nous d'analyser l'influence des nouvelles règles sur la qualité de jeu.

Les raisons qui nous avaient poussé à faire un travail sur ce thème sont : l'importance que nous accordons aux règles de jeu, permettant l'utilisation à bon escient de la discipline et aussi permettant l'harmonisation du jeu. L'impact que nous présumions que ces règles devraient avoir produit au niveau national.

Enfin la volonté d'apporter une modeste contribution à la sensibilisation aux nouvelles règles pour ce qui sont déconnectés de la discipline.

Dans ce but, nous avons mené une enquête auprès des clubs de première division (D1) de Dakar. Cent vingt deux (122) pratiquants (joueurs, entraîneurs, dirigeants, et arbitres) âgés de 20 ans au moins et 60 ans au plus ont répondu à un questionnaire validé après pré-test. Ils étaient au nombre de 92 hommes et 30 femmes selon la population spécifique que sont les joueurs, les entraîneurs, les dirigeants et les arbitres. Les résultats de notre enquête nous ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- le niveau de connaissance et de compréhension des nouvelles règles est bon selon les joueurs (90,16%) ainsi que les arbitres.
- les moyens employés pour la diffusion des nouvelles règles et la sensibilisation des pratiquants en (dotation de documents, brochures, organisation de stages de recyclage) sont insuffisants.

La presque totalité des pratiquants du volley-ball interrogés, surtout les joueurs affirment être favorables aux dernières modifications des règles.

En définitive, il semble important pour tout acteur de la discipline (entraîneurs, dirigeants, et arbitres) d'être au courant de l'évolution des règles afin de mieux prendre en charge les équipes, les joueurs. Il s'agit de chercher à maîtriser les stratégies de jeu dans une claire conscience des finalités qui sont à la base des nouveaux changements des règles. A ce titre rappelons que ces finalités son d'ordre de la réduction du temps de jeu afin de s'adapter aux exigences des masses média. C'est ainsi que pour être en phase du nouveau système de pointage continu, on a noté la présence du libero dans le dispositif des équipes. Ce qui induit un changement stratégique majeur avec la modification d'une règle originelle : la polyvalence qui faisait que tous les joueurs étaient tenus de défendre et d'attaquer. Ce changement majeur permet la spécialisation des joueurs au niveau de l'attaque et de la défense.

Il paraît ainsi nécessaire d'être conscient de l'importance des règles pour d'une part susciter l'émotion des pratiquants et d'autre part transformer leur savoir faire. Le succès d'une équipe est maintenant temporairement influencé par un facteur supplémentaire : capacité d'adaptation aux nouvelles règles. Joueurs, entraîneurs, dirigeants comme arbitres devront prouver leur efficacité en situation de pression plus grande provoquée par le rythme du jeu du moins jusqu'aux prochains changements.

Cependant il faut admettre que, depuis quelques années, les modifications importantes des règles affectent la façon dont nous considérons le service (instrument offensif) et la confiance des joueurs et des entraîneurs.

Les joueurs ne sont pas encore habitués à la pression de donner un point à leurs adversaires lorsqu'ils ratent un service. Ils vont retrouver graduellement leur confiance dans les services agressifs ; la confiance en soi et la concentration

est la clé d'un service efficace. Elle peut s'acquérir grâce à un entraînement pertinent.

Cette énumération indique clairement qu'il serait bon pour nos équipes d'attacher une grande importance à certains aspects du jeu ; à savoir le service et la défense qui sont les fondamentaux les plus touchés par les dernières modifications des règles. A partir de ce moment on pourra parvenir à un jeu beaucoup plus équilibré techniquement et tactiquement.

Puisse cette ébauche de recherche contribuer en partie à la connaissance des nouvelles règles et de ses impacts dans le jeu sur les comportements techniques et tactiques du volley-ball sénégalais et favoriser une nouvelle mentalité. En outre, offrir à tous les pratiquants et encadreurs de cette discipline, les motivations nécessaires et suffisantes pour une pratique de masse du volley-ball.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Archives nationales (1961). Journal officiel du Sénégal p.17
- 2- Aujard H (1959). revue volley-ball N° 52.
- 3- Boucher J (1999)
- 4- Conquet p, Devaluez (J) fondée sur l'action motrice et ou éducation de l'action motrice, revue Dirke N° 11.
- 5- Dictionnaire Larousse P. Edition (2000).p 961
- 6- Dictionnaire le Robert des sports Edition (1990)
- 7- Diop G (2004). cours des sciences humaines de sport phénomène social et international, p 5
- 8- Dictionnaire le Robert Edition (1987)
- 9- Dictionnaire universel (1988) même édition paris AUPELF. Edicef p. 1012.
- 10- Fournier p. (1998). Ce qu'on ne peut ignorer ! activités physiques et sports. Dossiers EPS, N° 26, p.115 – 117.
- 11- Halte J. (1992). la didactique du Français. Que sais-je N° 2656 P.U.F, Paris
- 12- Jeux du Monde, leur histoire UNICEF, Genève 1979
- 13- Ly P (2003). Monographie de fin d'études p p 13 – 45
- 14- Metzler J.(1995. cent ans d'histoire des pratiques du volley-ball réflexions à l'intention des enseignants d'EPS. P164

- 15- Parlebas P (1974). Espace, Sport et conduites motrices, revue EPS N°126, p13
- 16- Petit G et Gaston G (1995). Sports. Pour tous Volley-ball technique et entraînement. Editions Robert Laffont. p.
- 17- Téoderescu L (1965) . Principes pour l'étude de la tactique commune aux sports collectifs, colloque international vichy.
- 18- Vigarello G (1988). Une histoire culturelle du sport techniques sportives et culture scolaire. Edition robert Laffont S.A et revue EPS p.205
- 19-. W.W.W.Org.F.I.V.B.com.

A decorative horizontal scroll graphic with a dark, textured border. The scroll is unrolled in the center, revealing the text. The left and right ends of the scroll are curled up.

ANNEXES



REPUBLIQUE DU SENEGAL

QUESTIONNAIRE

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT



Questionnaire d'enquête sur les conséquences
des nouvelles règles de jeu sur les comportements
Techniques et Tactiques des joueurs de
volley-Ball au Sénégal

PREAMBULE :

Le présent questionnaire qui vous est adressé (joueurs, entraîneurs, dirigeants et arbitres), s'inscrit dans le cadre d'une étude sur les conséquences des nouvelles règles de jeu sur les comportements techniques et tactiques des joueurs de volley Ball au Sénégal. Il est destiné à recueillir des informations qui seront exploitées à des fins exclusivement scientifiques ; nous vous prions alors de bien vouloir répondre à toutes les questions.

En vous garantissant la meilleure utilisation possible , et que les résultats seront gardés dans un anonymat complet. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration pour la réussite de ce travail.

Mettre une croix dans la case correspondant à votre réponse. ()

-Identification

Age :

Sexe :

- Masculin :

- Féminin :

-Profession

*Niveau d'instruction :

Sans instruction : Enseignement secondaire : Ecole coranique :

Ecole primaire : Enseignement supérieure : Formation professionnelle :

Formation professionnelle :

-Statut

Joueur : Entraîneur : Dirigeant : Arbitre :

-Expérience sportive

Année de pratique en tant que :

Joueur : Entraîneur : Dirigeant : Arbitre :

Ans : Ans : Ans : Ans :

1- Avez-vous connaissance des règles qui ont été récemment modifiées ?

Oui :

Non :

Si oui ,lesquelles ?

2-Comment jugez-vous votre niveau de compréhension des nouvelles règles du jeu ?

très faible | | Faible | | Moyen | | Bon | | Très bon |

3- Applique-t-on avec rigueur ces nouvelles règles dans toutes les compétitions régionales ou nationales :

Oui :

Non :

4- comment êtes vous informés de l'évolution des nouvelles règles ?

.....
.....
.....
.....
.....

5- pensez vous qu'il ait des avantages ou des inconvénients dans l'application du nouveau système de pointage ?

Oui :

Non :

Si oui, quels sont ses avantages ou ses inconvénients

.....
.....
.....
.....

6- pensez vous qu'il ait des avantages ou des inconvénients dans l'introduction du libero au volley Ball ?

Oui :

Non :

Si oui, quels sont ses avantages ou ses inconvénients.

.....
.....
.....
.....

7- Pensez vous qu'il ait une nouvelle attitude des joueurs au moment du service dans un match ?

Oui :

Non :

Si oui, justifier votre réponse

.....
.....
.....
.....

8- Connaissez vous les tactiques et techniques qui ont été élaborées à partir des nouvelles règles ?

Sur le plan offensif ? Oui :

Non :

Si oui, les quelles tactiques et techniques.

.....
.....
.....

Sur le plan défensif ? Oui :

Non :

Si oui, lesquelles tactiques et techniques.

.....
.....
.....

9- Que pensez vous du fait que les règles du volley Ball soient constamment modifiées ?

.....
.....
.....

10- Pensez vous que ces nouvelles règles seront encore modifiées dans l'avenir ?

Oui :

Non :

Ne sais pas :

Si oui, à quel niveau ?

.....

.....

.....

.....

FEDERATION SENEGALAISE DE VOLLEY-BALL

STATISTIQUES 2001 / 2002

Régions	CADRES						ARBITRES			STRUCTURES D'ANIMATION				PRATIQUANTS				INFRASTRUCTURES					
	1 ^{er} degré		2 ^e degré		Instruc Prof.		Reg	Fed	Int	Clubs	Ecoles sports	UASSU	Loisirs	Séniors		Juniors		Cadets		Total			
	H	D	H	D	H	D				FSVB				H	D	H	D	H	D		Terrain	Balle	Filets
Dakar	15	4	8	2	15	2	12	15	02	07	10	oui	02	149	106	68	35	53	48	460	08	40	13
Diourbel	1	0	0	0	0	0	00	00	00	01	05	oui	01	00	00	00	01	25	31	58	06	06	03
Fatick	2	0	0	0	0	0	00	00	00	01	03	-	01	00	00	00	01	00	00	00	05	05	02
Kaolack	3	1	0	0	1	0	09	02	00	03	05	oui	02	71	79	36	24	25	25	259	10	67	04
Kolda	1	0	0	0	1	0	00	00	00	00	00	-	02	00	00	00	0	00	00	00	03	01	01
Louga	1	0	0	0	1	0	01	00	00	01	02	-	-	10	03	14	15	12	11	68	07	03	01
St Louis	1	0	2	0	1	0	08	02	00	02	06	oui	04	15	08	22	13	36	38	132	07	10	06
Tamba	1	0	0	0	0	0	00	00	00	01	04	oui	02	13	16	12	11	13	14	79	05	03	02
Thiès	2	0	1	0	2	0	01	01	00	01	03	-	04	15	13	11	16	12	13	74	07	06	05
Ziguinchor	1	0	2	0	1	1	03	01	00	02	07	oui	03	29	10	31	11	31	34	133	10	07	03
Matam	0	0	0	0	0	0	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
TOTAL	36	6	14	2	22	3	34	21	02	19	45		21	302	235	194	121	208	203	1243	67	88	40